

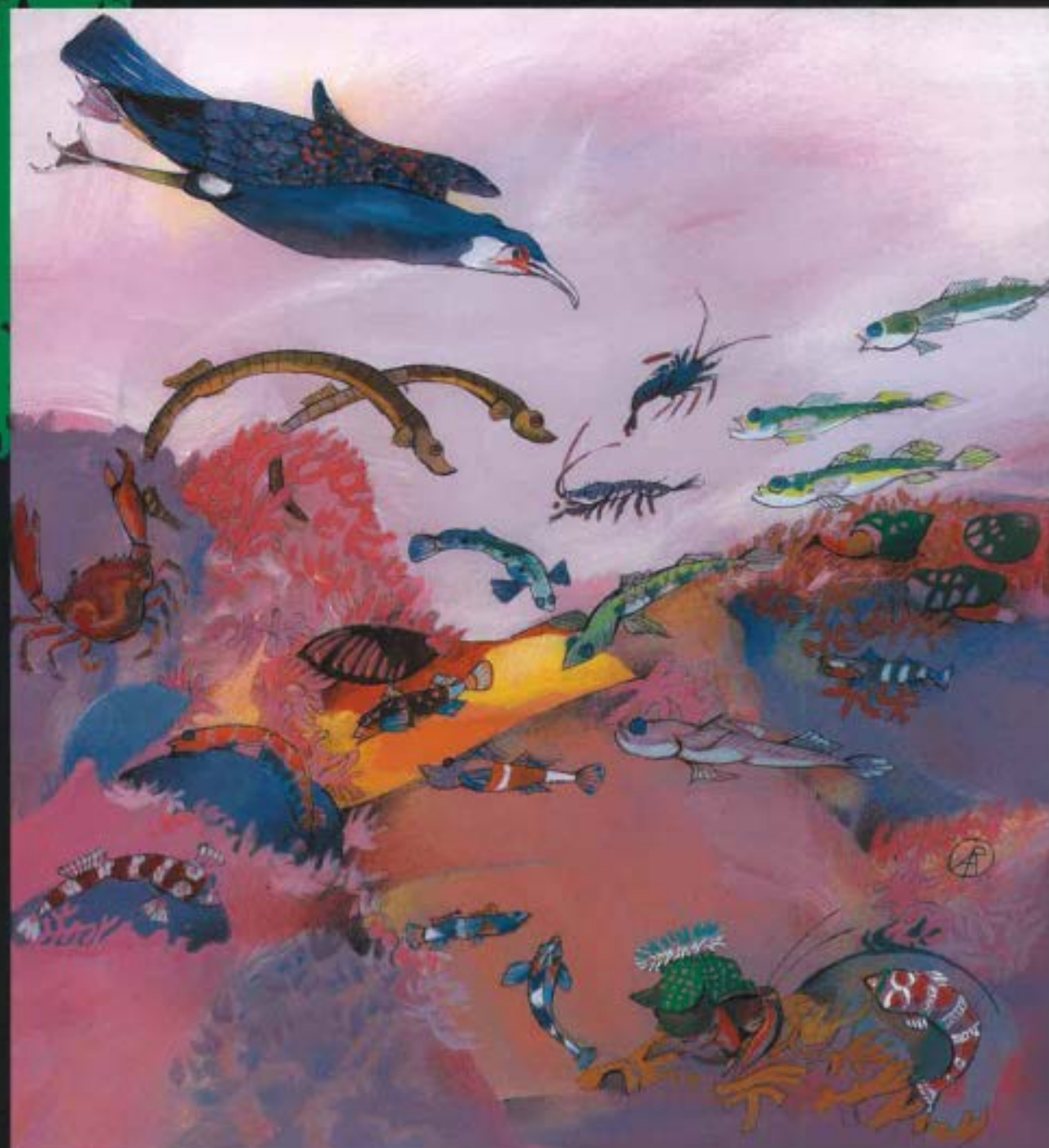
BRETAGNE

Vivante

HIVER/PRINTEMPS

Les bancs de maerl, des habitats menacés

Les dunes polluées de Gavres / La station de Baguage de Trunvel



Vous pouvez vous inspirer de cette lettre pour écrire votre propre courrier au Ministre de l'environnement, afin d'appuyer la demande de déclassement de la martre, de la belette et du putois de la liste des espèces nuisibles.

Un peu de pédagogie

La section de Bretagne Vivante - SEPMB de Morlaix a récemment été consultée à propos d'une étude de faisabilité concernant un port de plaisance. Un volet de ladite étude était consacré à l'environnement et, bien conscient de l'importance de la question, l'auteur y consacrait... quatre pages sur soixante-dix-sept. Mais c'était encore trop car, à lire cet étonnant document, il apparaissait que, dans le bref état des lieux dressé, des réserves de Bretagne Vivante situées dans les monts d'Irrée se retrouvaient « îlots rocheux » (un effet de la probable remontée du niveau des océans ?) tandis que la réserve ornithologique bien connue n'était pas citée. Simple maladresse ? On peut en douter puisqu'un peu plus loin, notre association se voyait attribuer une île privée dont elle ne s'est jamais préoccupée tandis que les réserves de chasse, les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) marines, les propriétés du Conseil général, un arrêté de protection de biotope n'étaient même pas cités au titre des protections existantes.

Mais ceci ne serait qu'anecdotique si le chapitre concerné ne s'intitulait « contraintes environnementales ». Voilà qui est bien révélateur des mentalités encore en cours chez trop d'aménageurs. L'environnement, à leurs yeux, ne peut être perçu que comme une fastidieuse liste de contraintes qu'il convient de minimiser ou d'ignorer.

Si l'on peut clouer au pilori les auteurs rémunérés de tels « travaux », il n'en faut pas moins les remercier d'attirer notre attention sur les efforts pédagogiques à fournir inlassablement pour que tout le monde considère un environnement préservé non comme une « contrainte » mais comme une chance.

François de Beaulieu
Secrétaire général

- p. 7 > **Editor** Lettre à Monsieur le Ministre de l'Aménagement et du Territoire
- p. 7 > **Editor** Un peu de pédagogie
- p. 4-6 > **Urgences** Les bancs de maërl, des habitats naturels menacés
- p. 7-10 > **Travaux** Massif dunaire de Gâvres à Guiberon
- p. 11-13 > **Patrimoine** Du devenir du sable et des galets lavés à l'unité de traitement des Boscènes, Bonges
- p. 14-15 > **Nouvelles d'ici et d'ailleurs** Brèves
- p. 16 > **Web** Le réseau Natura 2000
- p. 17-20 > **Portrait** La station de baguage de Trunvel
- p. 21 > **Chez nos amis du** GOR (Groupe ornithologique breton)
- p. 22-23 > **Info** L'étrang de Boïn, une zone humide continentale à préserver
- p. 24-25 > **Educ.** à l'environnement Planet'ère
- p. 25 > **Educ.** à l'environnement Les tranhumances d'hiver
- p. 26-27 > **Educ.** à l'environnement Eco'gestes « l'écologie un jeu d'enfant ! »
- p. 28 > **Paradis** Sports sous-marins

Bretagne Vivante
François de Beaulieu
M. Beucher, H. Hornou, J. Grall,
P. Potin, M. Dellou, S. Magaaron
Y. Guillevic et J.-F. Robic

B. Fichaut et P. Fattal
Bretagne Vivante
Dominique Py
Bruno Bargaïn
Bernad Illou
R. Blanquaert, P. Le Moë
& R. Morel et J.-F. Robic
Bruno Ferré
Bono & E. Holder
Paskali Le Breuff
Professeur Bèvé

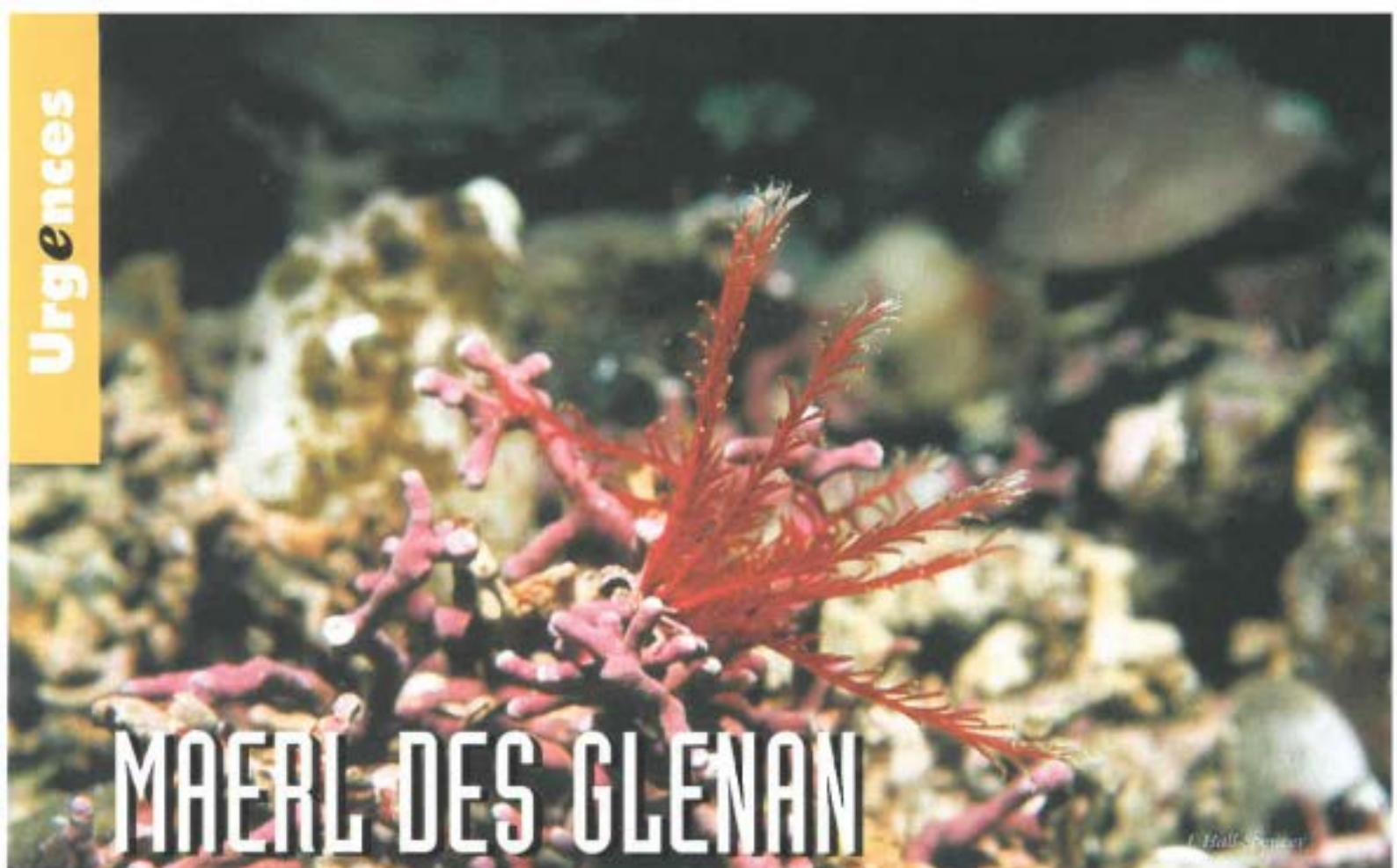
Bretagne Vivante-SEPMB est une association reconnue d'Utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 5 000 adhérents et gère plus de 70 espaces naturels dont 5 Réserves naturelles d'État.

Bretagne Vivante - SEPMB - 186 rue Anatole France - BP 52
- 29276 Brest cedex - France
Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagnevivante@bretagnevivante.asso.fr
Bienvenue sur notre site internet : www.bretagnevivante.asso.fr

Bretagne Vivante, hiver-printemps 2001/2002. Directeur de la publication : François de Beaulieu
Comité de rédaction : François de Beaulieu, Dominique Py, Raymond Pelé
BP 52 - 29276 Brest cedex

Nos remerciements à tous les rédacteurs et photographes bénévoles, notamment à J. Hall-Spencer, à Peter-K. Allenger (22 Tregren) pour les illustrations de couverture, à Marc Prugnot pour ses dessins et à M. Ségard pour sa participation à la correction.

Secrétariat d'édition : Anne Moulard - Maguette - Bernadette Goléno, 18 rue J. Guesde 29200 Brest - Imprimerie : PAM, Brest - N° ISSN 1623-4146 - Tirage : 4000 exemplaires



MAERL DES GLENAN

LES ENJEUX

Ont collaboré à ce dossier :
Michel Beucher, Hughes Hornou, Jacques Grall, Nathalie Delliou,
Philippe Potin et Sylvie Magnanon...

Réserve Naturelle des Îles des Glénan
Bretagne Vivante - SEPNA

Maison du Littoral - 29910 TREGUNC - Tél./fax : 02 98 90 00 33

A consulter :

Sur le site internet :

<http://www.merlins.fr>

les surfeurs pourront accéder à des fiches très synthétiques sur tous les habitats marins menacés dans le sous-programme "biology and sensitivity key Information" (surtout s'ils ne sont pas rebutés par l'anglais), ils y trouveront toutes les infos qui satisferont leur curiosité.

Avec son lagon, l'archipel des Glénan est un ensemble unique sur nos côtes métropolitaines dont le maerl (ou corail breton) constitue l'une des richesses. Les bancs de maerl forment un écosystème complexe offrant un grand nombre de niches écologiques propices au maintien d'une grande diversité biologique (au moins comparable à celle des herbiers de zostères ou posidonies). C'est un milieu favorable au développement de nombreuses espèces à très forte valeur marchande (coquille St Jacques, palourde, praire, dorade, bar, turbot). D'un autre côté, il constitue l'or blanc d'une filière industrielle de valorisation comme amendement agricole (25%), comme filtre pour l'assainissement (40%), comme adjuvant dans l'alimentation animale (35%) et, pour une faible part, mais à forte valeur ajoutée, il est utilisé dans l'industrie cosmétique.

Le maerl est une algue rouge (du genre *Lithothamnium* ou *Phymatolithon*) possédant un squelette calcaire dont le développement arborescent est très lent (0,3 mm/an). Avec le temps, il finit par former entre 0 et 20 mètres de profondeur des bancs de plusieurs mètres d'épaisseur, la partie vivante se limitant à la surface. L'ensemble constitue un des habitats les plus riches au monde grâce à sa structure cavitaire. Plus de 640 espèces d'invertébrés associées au maerl ont été répertoriées en rade de Brest. Les oiseaux plongeurs viennent se nourrir sur ce type de fonds. C'est un des éléments nécessaires au maintien de la biodiversité dans la Baie de Concarneau. Le banc le plus important se situe au nord de l'île St Nicolas. Des prélèvements y sont réalisés par des navires sabliers depuis plusieurs décennies, mais depuis les années 70 la benne a été remplacée par la drague aspirante qui "avale" la partie superficielle (donc la partie vivante) et rejette les particules les plus fines qui colmatent le reste du banc. Il n'y a pratiquement plus de maerl vivant sur le banc de St Nicolas. Il ne se renouvelle donc plus, mais peut continuer, de par sa structure, à jouer son rôle de frayère.

Dans le cadre de la politique européenne sur la biodiversité, c'est un habitat naturel reconnu en tant que tel d'intérêt communautaire (directive 92/43). Le banc de Saint-Nicolas se situe en zone naturelle sensible : Natura 2000, site classé et ZNIEFF. Toutes ces protections obligent au minimum à une gestion durable. En ce qui concerne les bancs fossiles, il ne peut y avoir d'exploitation durable



J. Hall-Spencer

Un peu d'histoire

Remarqué dès le XVIII^e siècle, le maerl est remonté des plages pour amender les champs dans les îles. Après que Beaupré-Beaupré ait cartographié les fonds en 1819, la Société d'Agriculture de Quimper encourage quelques chaloupes à faire la navette. Un quai (futur quai Carnot) est construit à Concarneau pour faciliter le débarquement après 1865. Dans les années 50, le débarquement se fait quai Pénéroff. Dans les années 70, l'activité devient industrielle avec des navires spécialisés. Dans les années 80 les prélèvements augmentent rapidement jusqu'à 250 000 m³/an. Le Préfet fixe alors des zones géographiques et des quotas de 125 000 m³/an, puis de 85 000 m³/an. (source : Michel Guéguen)

Les bancs de maerl constituent un milieu propice au développement de nombreuses espèces.

Lithothamnes : algues rouges calcaires constituant le maerl dont les noms latins sont *Lithothamnion calcareum* (= *Phymatolithon calcareum*) et *Lithothamnion corallioides* et qui forment des rameaux à partir d'une croûte se développant sur un gravier ou un fragment de coquille.



A. Copillot, UBO



Les bancs de maerl recouvrent les fonds de la rade de Brest ressemblant à des grands champs sous-marins.

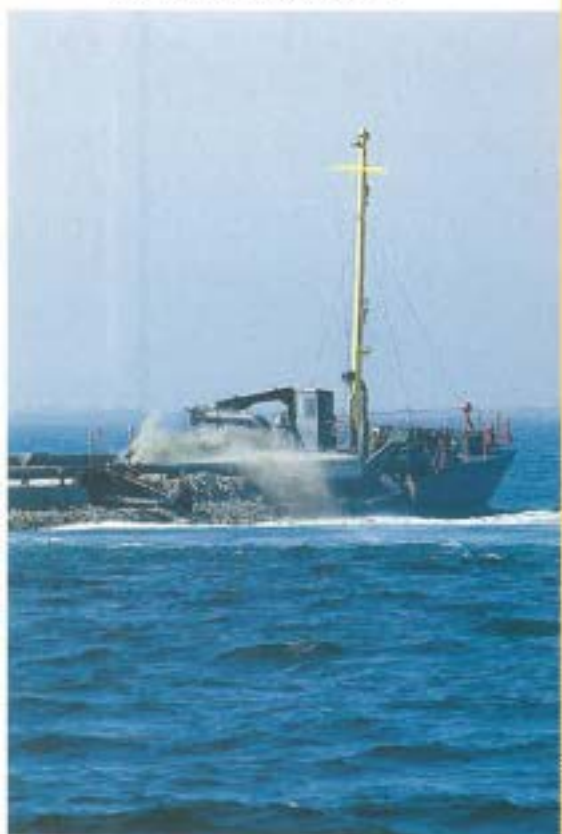


Les coquilles Saint-Jacques apprécient ce milieu.

par définition, pour les autres, la technique utilisée et les quantités prélevées sont souvent incompatibles avec la vitesse de croissance de l'algue. L'extraction de maerl serait (jugement en cours) également en contradiction avec certains textes nationaux : loi Littoral du 3/1/86 (art 24), code de l'urbanisme (art L146.6), loi sur l'eau du 3/1/92...

La richesse naturelle est là encore source de richesse économique, mais deux logiques économiques s'affrontent. Le débat n'est plus entre écologie et économie, mais entre économie durable et économie à court terme. L'industrie revendique 200 emplois dépendant à terre du maerl. Aux Glénan, 44 bateaux ont une licence "coquille". Au delà du nécessaire maintien du patrimoine naturel que représente ce site, le choix des décideurs doit se porter vers une gestion durable de l'archipel et prendre en compte toutes les activités qui en vivent : pêche et tourisme (pêche professionnelle, pêche plaisance et sous-marine, plongée, voile, naturalisme...), activités qui elles aussi devront se situer dans le durable.

Des prélèvements de maerl sont réalisés par des navires sabliers depuis plusieurs décennies mais depuis les années 70 la benne a été remplacée par la drague aspirante...



Situation juridique actuelle :

Extractions de maerl aux îles Glénan

Suite à l'application de la loi "pêche", les extractions d'amendements marins sur le domaine public maritime relèvent du Code Minier. Les entreprises concernées ont déposé en 1999 une demande de permis minier, procédure longue mais qui leur accorderait une autorisation pour plusieurs décennies.

Depuis les années 80, le préfet du Finistère fixait chaque année les quotas (100 000 mètres cubes) ainsi que les zones de prélèvements.

Les sociétés qui exploitent le banc des Glénan ont épuisé les concessions qui leur avaient été accordées. Le quota d'extraction pour les Glénan en 2000 était d'environ 87 000 mètres cubes. Aujourd'hui les extracteurs réclament le droit d'exploiter de nouvelles zones.

Le 15 mars 2001, dans l'attente de l'aboutissement d'une procédure, un arrêté préfectoral provisoire de trois mois a autorisé un prélèvement de 20 000 mètres cubes sur la zone des Glénan. Les pêcheurs de Concarneau et du Guilvinec ont aussitôt manifesté leur désapprobation en bloquant le sablier sur zone.

Pour Bretagne Vivante - SEPNEB, l'arrêté préfectoral n'a pas de base légale et va à l'encontre de certaines dispositions législatives et réglementaires.

Le 24 mars dernier, Bretagne Vivante - SEPNEB, les pêcheurs plaisanciers et les scientifiques de l'UBO rencontraient les comités locaux de pêche au Guilvinec pour réfléchir à la mise en place d'actions communes afin de faire écbec à la procédure engagée. Les études d'impact présentées par les extracteurs seront approfondies, car elles semblent contestables. Un accord semble se dessiner sur l'idée d'une exploitation durable de l'archipel (site classé, ZNIEFF, habitat d'intérêt communautaire qui doit intégrer Natura 2000).

Les dispositions de l'article 24 de la loi "Littoral" (qui prévoient d'interdire les extractions susceptibles de porter atteinte à l'intégrité d'un milieu naturel fragile) n'étant pas respectées, Bretagne Vivante - SEPNEB déposait, le 27 mars, deux recours auprès du Tribunal Administratif (TA) de Rennes : l'un pour obtenir un sursis à exécution, l'autre pour l'annulation de l'arrêté préfectoral.

L'autorisation d'extraction délivrée par le Préfet est d'autant plus contestable que des demandes portant sur des titres miniers, pour les mêmes secteurs, sont actuellement en cours d'instruction. Les services de l'État avaient donc la possibilité de prendre leur temps et de réfléchir sereinement à la manière d'appréhender les problématiques complexes attachées à l'exploitation du maerl.

Les extractions ayant commencé le 17 mars, il a été demandé au tribunal de prononcer la suspension des travaux par voie de référé. Dans sa décision du 11 avril, le tribunal administratif n'a pas pu donner suite à cette demande : les 20 000 mètres cubes ayant déjà été prélevés, il n'y avait plus urgence. Il a donc jugé en toute bonne foi que la demande en référé n'était plus fondée.

Le 12 avril le Tribunal administratif rejetait la demande de suspension dans la mesure où la préfecture du Finistère signalait que le quota avait été atteint le 3 avril (en 17 jours). La demande d'annulation est maintenue.

La mise en place d'un comité d'information et de suivi, prévue par l'arrêté devait avoir lieu le 21 mai (pour suivre quoi désormais ?).

Pour la première fois depuis de nombreuses années les navires sabliers n'ont plus à être sur zone. Le 3 juillet 2001, un nouvel arrêté préfectoral autorise de nouvelles extractions de maerl. Le 13 juillet 2001, Bretagne Vivante - SEPNEB dépose une nouvelle requête d'annulation de cet arrêté, ainsi qu'un recours en référé pour obtenir la suspension de son exécution.

Le référé est rejeté le 13 août : Les extractions se font sur une surface réduite et il n'y aurait pas d'atteinte au paysage. Une partie des extractions sert au traitement des eaux de consommation humaine, dont il n'est pas question d'interrompre le fonctionnement par manque de matériaux.

Aujourd'hui, la demande d'annulation de l'arrêté litigieux n'a pas encore été jugée.

Massif dunaire de Gâvres à Quiberon

Grand Site et Natura 2000 : deux opérations qui démarrent mal ?

Afin de nous éclairer sur cette affaire, nous sommes allés sur la côte morbihannaise, à la rencontre d'Yvon Guillevic qui suit bénévolement ce dossier pour Bretagne Vivante - SEPNB. Il assume également depuis quelques années la responsabilité d'administrateur régional. Ses compétences reconnues en botanique font de lui un naturaliste hors pair.

Bretagne Vivante : Pourquoi autant d'attention portée à ce massif dunaire de Gâvres à Quiberon ?

Yvon Guillevic : Il s'agit du plus grand ensemble de dunes de Bretagne. L'emprise de l'activité militaire du champ de tir, qui tend maintenant à s'estomper, a permis de le préserver de l'appétit des promoteurs immobiliers. Ses immenses plages sont très appréciées. Plusieurs milliers de touristes viennent chaque année visiter les sites réputés de la Barre d'Étel ou de la côte sauvage de la presqu'île de Quiberon.

Ce sont également de hauts lieux de promenade pour le public local. Le site concentre une richesse exceptionnelle d'habitats naturels originaux dont certains sont menacés à l'échelle européenne, de nombreuses espèces protégées, en particulier des espèces végétales de grand intérêt, telles que les orchidées : la Spiranthe d'été et le Liparis de Loesel. Ces dunes sont aussi le dernier lieu de nidification connu en Bretagne pour un oiseau mystérieux, car difficile à observer, l'*Oedicnème criard*.

Propos recueillis
pour Bretagne Vivante
par Jean-François Robic



P. Prigent

B.V. : Qu'en est-il de l'Opération Grand Site ? Quels sont ses objectifs ?

Y.G. : Pendant ces dernières décennies, cette partie du littoral a souffert d'une « sur-fréquentation ». Tous les acteurs intervenant dans ce secteur se sont rendus à l'évidence qu'il fallait intervenir, pour limiter les impacts néfastes de cette pression du public. Encadrée par l'État, la décision des collectivités locales, regroupées au sein d'un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), de se lancer en 1997 dans une Opération Grand Site (OGS), se voulait être une réponse aux problèmes rencontrés pour préserver les sites remarquables mais fragilisés, pour gérer les flux touristiques, tout en assurant localement des retombées économiques par le biais du touris-

me. L'OGS s'est fixée comme objectifs de « préserver les paysages et les milieux naturels, d'améliorer l'accueil de l'activité touristique, de permettre le développement économique durable des communautés locales ». Pour cela, elle prévoit d'agir sur le long terme pour restaurer écologiquement et valoriser le secteur côtier, organiser une meilleure fréquentation de ce territoire, préserver la biodiversité... Les actions sont coordonnées dans un schéma directeur global.

BA : À part le SIVU, qui est impliqué dans cette OGS ? Où en est le projet ?

YV : Le SIVU n'est pas seul, il est assisté dans ses missions par la Direction départementale de l'équipement du Morbihan, qui intervient en tant que maître d'œuvre et il est soutenu par la Direction régionale de l'environnement. Le projet, d'ampleur nationale et qui sollicite des fonds de l'État, vient d'être récemment examiné par la Commission supérieure des sites et des paysages. Cette dernière, comme la Commission départementale, a donné un avis positif, malgré le poids des réserves exprimées par les associations. Mi-janvier, le président actuel du SIVU déclarait à la presse que l'OGS entrerait maintenant dans sa phase opérationnelle.

BA : En quoi le Grand Site est-il concerné par Natura 2000 ? quel en est l'état d'avancement ?

YV : Bretagne Vivante - SEPNB a joué un rôle de précurseur pour faire reconnaître la très grande richesse du patrimoine naturel du littoral de Quiberon à Gâvres, mais c'est la prise de conscience collective de cette qualité qui a conduit à inscrire le massif duna-



Couleuvre à collier

re dans le réseau européen Natura 2000. Localement, dans l'espace, mais également dans leur avancement, l'OGS et Natura 2000 sont donc indissociables. Cette dernière mesure, de portée européenne, devrait permettre de pérenniser la protection des milieux naturels et de les gérer de manière scientifiquement encadrée, en y associant les acteurs locaux. Nous n'en sommes cependant qu'au tout début. Les études des différents experts se poursuivent. L'élaboration du document d'objectif de la Zone spéciale de conservation (ZSC), zone d'application de Natura 2000, devrait intervenir dans l'année qui vient. Il faudra qu'elle s'accompagne d'une réelle concertation avec les associations et pas seulement de la manière

dont le SIVU a, hélas, procédé pour la préparation de l'Opération Grand Site, c'est à dire d'une information tardive sur un projet déjà ficelé...

BA : Les associations ne sont donc pas associées à ces démarches ?

YV : En effet, aucune place n'est faite aux associations dans l'OGS. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons obtenu qu'une seule réunion rassemblant les associations, il y a plus de deux ans. En avril 2001, la lettre qui nous adressait le dossier « phase 2 », nous mettait devant le fait accompli puisqu'elle indiquait que le projet avait déjà été avalisé par les élus et les services de l'État... quelle concertation ! Pourtant, du point de vue naturaliste, il est reconnu que nous capitalisons une connaissance détaillée et une pratique quasi-quotidienne du site. C'est inacceptable qu'à notre époque, et pour la définition d'un projet qui relève de l'intérêt général, des élus en soient encore à penser pouvoir régler les problèmes seuls et dédaignent inviter les associations compétentes à participer à leur travail. Bretagne Vivante - SEPNB dispose, d'un poste au comité de suivi de Natura 2000, mais cette instance n'étant rien d'autre qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions du SIVU, c'est une bien maigre consolation !

BA : Mis à part ce manque de concertation, peut-on dire que les opérations engagées vont dans le bon sens ?

YV : L'esprit qui conduit ces démarches va dans le sens d'une plus grande prise en considération des espaces et du patrimoine naturels. Voilà qui est de nature à nous satisfai-



V. Guillevic

re. Sans remettre en cause le principe de l'OGS, Bretagne Vivante - SEPNB a néanmoins émis des réserves fortes, auprès des services instructeurs et de la Commission nationale supérieure des sites. En effet, tels qu'ils sont positionnés, les aménagements prévus feront disparaître des éléments protégés de la flore et de la faune ; l'étude du projet de Grand Site, qui recoupe à 100% les espaces qui relèvent de l'opération Natura 2000, révèle qu'il est porteur d'incohérences, voire d'incompatibilités avec la cartographie des habitats naturels, dont il dit tenir compte pour la mise en oeuvre ultérieure de Natura 2000, dans le même périmètre. Ainsi, Bretagne Vivante - SEPNB reconnaît l'ampleur et l'ambition de l'OGS, mais sur ces points là, elle ne saurait transiger. Notre association est scrupuleusement attachée

R.V. De quels actes irresponsables s'agit-il ?

Y.G. Au quotidien, certaines communes adhérentes au SIVU laissent s'opérer des dégradations de cet espace exceptionnel dont elles ont la responsabilité, quand elles n'en sont pas les propres acteurs. À l'entrée du troisième millénaire, les projets d'urbanisation de secteurs de dune grise ne sont toujours pas révolus, un laxisme « bienveillant » permet à des entrepreneurs indélicats de remblayer les dépressions humides avec leurs gravats de chantier, les déchets verts... Autre exemple : le nettoyage mécanique des plages. Cette pratique a précédé le naufrage de l'Érika de quelques années. Essentiellement saisonnière, elle mettait alors en oeuvre des moyens de circonstance, plus ou moins adaptés à garantir aux usagers un haut de plage sans ce chapelet d'algues nauséabondes et sans tout ce que la mer apporte ou que, par négligence, nous abandonnons en partant. Au début, le volume de matériaux ramassé demeurait modeste. La marée noire est survenue, argument irréfutable pour justifier de nettoyages efficacement mécanisés. Le haut de plage, milieu vivant, original, en équilibre précaire, est désormais systématiquement ratissé. Le sable y est plus blanc que blanc ! Tant sur Plouharnel que sur Erdevén, d'énormes volumes de galets, sable, coquilles, algues, épaves de toutes sortes sont soustraits au rivage et déversés sans discernement sur des biotopes d'arrière dune qu'ils dénaturent et banalisent pour des décennies. Interpellées à ce sujet depuis des années, les municipalités n'ont pas particulièrement réagi pour le moment. Un exemple édifiant de décharge illicite de ce type, que nous ne citerons pas, a plusieurs fois eu l'honneur des médias, sans que rien n'y fasse. La piste est pourtant fermée par d'énormes blocs de roche. Mais si vous observez bien, une déviation « officieuse » fonctionne, il suffit de prendre à gauche en contournant un panneau, la profonde meurtrissure des pneus dans le tapis dunaire indique le chemin. Ainsi, au vu et au su de tout le monde, le front de la décharge avance dans le vallon dunaire, les vieux murets de pierre, typiques de cette région et dont le règlement du Plan d'occupation des sols (désormais Plan local d'urbanisme) revendique la pérennité, disparaissent eux aussi, au fil du temps...

R.V. Toutes ces exactions entraînent-elles la disparition d'espèces animales ou végétales du massif dunaire ?

Y.G. Tout à fait, mais il serait trop long d'égrener la liste des espèces d'intérêt patrimonial détruites. À titre de bien funeste illustration, je citerai tou-

tefois quelques plantes légalement protégées dont les biotopes spécifiques et donc les populations, sont le plus couramment ensevelis, sans espoir de réapparition. C'est le cas de la spiranthe d'été, orchidée rarissime au plan national et protégée au plan européen, l'œillet des dunes, espèce en régression dans l'ensemble de ses localités et l'ophrys araignée, autre orchidée bien représentée sur nos dunes morbihannaises mais néanmoins protégée. Crapaud péloïde, couleuvre à collier... les batraciens et les reptiles protégés ne sont pas davantage épargnés par ces destructions. Nous assistons en réalité, de la part des élus locaux, à un mépris des enjeux patrimoniaux qui nous inquiète pour l'application de l'OGS.

R.V. Comment Bretagne Vivante - SEPNB intervient-elle face à cette situation ?

Y.G. Nous sommes vigilants et critiques, c'est notre devoir d'association de protection de la nature. Nous informons sans relâche les organismes publics et les collectivités locales et nous restons constructifs. En effet, nous participons à la Commission « Déchets du bâtiment et des travaux publics » mise en place par la



Ophrys araignée : une orchidée protégée.

à ce que les éléments patrimoniaux reconnus sur les espaces considérés soient respectés dans la mise en place de l'OGS. Les intentions affirmées de préservation du patrimoine écologique, paysager et de prise en compte des enjeux, au niveau de Natura 2000, ne sont donc pas véritablement suivies des faits. Pour nous qui fréquentons assidûment le massif dunaire, ce n'est pas une surprise. Car c'est là que le bât blesse dans cette affaire : il y a d'un côté les belles paroles et de l'autre des actes irresponsables !



L'œillet des dunes : une espèce en régression.

Préfecture pour tenter de résoudre le problème des comblements effectués par les professionnels du BTP dans le département. Nous intervenons auprès des pouvoirs publics en relayant, en Bretagne, la campagne nationale de l'Observatoire des marées noires, dont nous sommes membre fondateur, pour un nettoyage des plages respectueux de l'environnement. Nous participons localement au Comité Natura 2000 et aux réunions à propos de l'OGS en Sous-Préfecture, quand nous y sommes invités. Dans le cas présent, qu'il soit le fait de Bretagne Vivante - SEPNEB, d'autres associations ou des experts scientifiques, le porté à connaissance n'aura pas manqué. Une exposition sur la flore des dunes, réalisée par nos adhérents, circule dans les mairies au sein du SIVU. Les sections locales organisent régulièrement des sorties pédagogiques sur le littoral.

RA : Comment voyez-vous l'avenir ?

YG : Des actes de dégradation des milieux naturels qui nous paraissent appartenir à une autre époque persistent. Ils vont à l'encontre des objectifs que les communes se sont fixés dans l'OGS. La crédibilité des vellétés annoncées, de reconquête des milieux naturels, par les communes du SIVU et l'État, sera évaluée, avant toute chose, à la volonté de mettre fin sans plus attendre aux destructions qui affectent cet espace. Dans sa globalité, l'OGS est porteuse d'une ambition pour la restauration et la valorisation des paysages et du patrimoine naturel du massif dunaire de Gâvres à Quiberon. Mais elle échouera dans ses objectifs fondamentaux, de restauration et de promotion de cet ensemble exceptionnel, si sa mise en place n'est pas accompagnée, sur le terrain, de la pédagogie appropriée. En complément, un dispositif d'encadrement devra aussi être institué pour garantir un fonctionnement conforme des aménagements prévus et des restrictions d'usage des zones naturelles, soustraites à l'utilisation non maîtrisée qui est actuellement la règle.

RA : Aujourd'hui, quelles propositions faites-vous aux pilotes de ces opérations ?

YG : L'arrêt immédiat réclamé des dégradations volontaires des milieux sensibles n'est qu'un évident préalable à la réalisation de l'OGS. Leur restauration aurait une réelle valeur pédagogique, mais elle devra s'inscrire dans un cadre associant les scientifiques et les experts naturalistes. Un comité de suivi des travaux devrait être créé, en lien avec l'Opération Natura 2000. Bien au-delà de l'approbation globale qui ressort de la consultation de la Commission supérieure des sites, il nous paraît fondamental que chaque



La spiranthe d'été : orchidée rarissime au plan national et protégée au plan européen.

aménagement prévu, considéré de manière unitaire et détaillée, soit examiné par la Commission départementale des sites, dans sa formation « Protection de la nature ». Puisqu'elles seront situées sur des espaces remarquables, les composantes du projet devraient aussi faire l'objet de notices d'impact et être soumises localement à enquête publique. Les documents d'urbanisme, élaborés par les communes du SIVU, devraient être en cohérence avec ce projet. Enfin, l'État, mis à contribution, devrait définir et mettre en place un dispositif spécifique de planification, de suivi et de réception des travaux à la hauteur de ses engagements financiers et de ses obligations à garantir la préservation

des enjeux patrimoniaux du Grand Site National et de la Zone spéciale de conservation au niveau européen.

RA : Quels moyens d'action Bretagne Vivante - SEPNEB comptelle employer désormais ?

YG : Par son niveau d'expertise, Bretagne Vivante - SEPNEB entend bien accéder à un autre rôle que celui de « donneur de leçons ». Elle l'a prouvé en tant que précurseur dans la promotion de l'intérêt du littoral concerné, depuis plus de 30 ans. Elle le prouve de manière constante par une activité continue dans la connaissance des milieux naturels du Grand Site et le porté à connaissance. Elle l'a démontré par la mise en oeuvre immédiate d'une action de suivi du tronçon expérimental de l'itinéraire cyclable. Ses interventions, visant strictement à défendre l'intérêt commun, comme pendant la marée noire de l'Érika, l'ont encore récemment montré. Ses compétences naturalistes et sa grande expérience de la gestion des milieux, régionalement établies, positionnent Bretagne Vivante - SEPNEB pour une action de soutien à un Grand Site de qualité qui saurait lui faire appel. Nous revendiquons une participation constructive dans le respect de nos fondamentaux qui nous destinent à défendre résolument les espèces et les habitats naturels. Après beaucoup de patience, lorsque nous nous heurtons à un dialogue impossible, nous sommes contraints de recourir à l'action juridique. C'est déjà le cas, pour les comblements, décharges et remblais en arrière-dune évoqués. Ainsi, nous serons également inflexibles pour porter au contentieux les interventions du Grand Site que nous avons pointées du doigt et qui ne respecteraient pas les dispositions réglementaires de protection des espèces animales, végétales et de leurs biotopes ou qui réduiraient la portée attendue de la Zone spéciale de conservation. ♦



Le Pelodyte ponctué.

E. Balanço

Du devenir du sable et des galets lavés à l'unité de traitement des Bossènes, Donges

Bernard Fichaut,
géomorphologue,
Université de Bretagne Occidentale (UO)
Paul Falal,
géomorphologue, Université de Nantes,
rattachés respectivement aux Postes de commandement avancés (PCA)
de La Baule-Guérande et de Pornic.

Entre cent soixante dix et deux cent mille tonnes de sables et galets, enlevées des plages de la côte atlantique durant les opérations de nettoyage de la marée noire de l'Érika, sont stockées et en cours de lavage sur le site des Bossènes à Donges.

Ces sédiments une fois lavés sont destinés à être rendus et utilisés pour la confection de sous-couches routières ou d'autres usages équivalents, au prétexte qu'ils seraient toujours légèrement pollués et qu'il ne peut être question de les replacer sur les plages d'où ils proviennent. Pour Bretagne Vivante - SEPNE, cette situation semble aberrante à plus d'un titre, et montre que si des progrès ont été accomplis à l'occasion de cette catastrophe, ce n'est pas sur le terrain de la gestion des stocks sédimentaires des estrans.

Le nettoyage par hydrodynamisme : une solution qui a fait ses preuves

La société Total estime qu'en fin de traitement, la teneur du sable en hydrocarbures devrait être inférieure à 2500 ppm (2,5g / kilo), et les premiers échantillonnages donnent des résultats bien meilleurs, inférieurs à 500 ppm (0,5g / kilo).

À notre avis, une teneur si faible en hydrocarbures fait que les sédiments pourraient sans risque être replacés sur les plages et soumis à un autonettoyage final par le seul jeu des vagues. Il s'agit là d'avis de spécialistes de terrain, rodés aux techniques de nettoyage et aux suivis de la durabilité des pollutions dans le milieu, et pas seulement aux normes disponibles sur catalogues.

Durant la marée noire de l'Érika, et au cours de catastrophes antérieures, le nettoyage *in situ* a été pra-

tiqué le plus souvent possible, par la technique dite du surf-washing. Cette technique, qui implique une bonne connaissance de l'hydrodynamisme et de la morpho-sédimentologie littorale, consiste à nettoyer des sédiments pollués, par le jeu des vagues, en les déplaçant vers un point de l'estran où l'hydrodynamisme est le plus fort. Dans le cas de l'Érika, sur le nord de la Loire-Atlantique, partie la plus polluée de la côte, plus de deux cent mille tonnes de sable ont ainsi été revalorisées. Le degré de pollution des sédiments soumis au surf washing variait de faible à très fort, mais dans tous les cas, les résultats ont été extrêmement spectaculaires et rapides.

La plage du Mannérick, à Bats-sur-Mer en constitue l'exemple le plus représentatif : avec 700 m³ de sable et galets, sursaturés d'hydrocarbures frais poussés dans la zone de déferlement, tous les moyens étant déployés pour permettre la récupération des hydrocarbures remis en suspension ou en flottaison dans l'eau, les sédiments ont été nettoyés en quelques heures. À la

Baule, près de quatre vingt mille tonnes de sable faiblement pollué ont subi une opération identique étalée sur plusieurs jours. En termes de propreté et d'équilibre sédimentaire de la plage, les résultats se sont, là encore, révélés rapides et extrêmement satisfaisants. Enfin, au cours de l'hiver 2000-2001, plusieurs milliers de m³ de sable légèrement pollués (pouvant contenir jusqu'à 1000 ppm) ont été extraits de l'entrée du Traict du Croisic et déposés en zone de déferlement sur la plage de La Turballe. Pour ainsi dire toutes les plages du nord de ce département ont à un moment ou à un autre été traitées de la sorte et, dans la plupart des cas, la teneur en hydrocarbures du sable poussé dans les vagues se chiffrait en dizaines de milliers de ppm. Sans ce type de traitement, nous pouvons certifier qu'il resterait des dizaines d'hectares de plages souillées en Nord-Loire, ou que des dizaines de milliers de tonnes de sable complémentaires seraient venues engorger le site de Donges.

Invoquer les normes ppm pour légitimer l'exportation définitive du

sable hors du milieu naturel, ne prend en considération que la peur de la réaction présumée de l'opinion publique et des médias, et démontre que les acteurs impliqués dans cette décision n'ont pas conscience de la capacité de la mer à résoudre elle-même le problème. Il est par ailleurs dommage que des associations comme Robin des Bois, se revendiquant de la protection de l'environnement, jouent un rôle de groupe de pression dans ce sens.

Ces propos méritent certes d'être nuancés, car la remise en mer de sable légèrement pollué, deux ans après la marée noire, dans un contexte de propreté retrouvée, pose quelques questions incontournables, qui auraient pu trouver des réponses, si toutefois le débat avait eu lieu.

De l'impact de la remise à l'eau du sédiment après nettoyage

Si l'on admet la norme de 2500 ppm à l'issue du traitement, les deux cent mille tonnes de sédiments devraient contenir environ 500 tonnes d'hydrocarbures. Pour ceux qui ont assisté à l'enlèvement de milliers de tonnes de sable à peine pollué sur certaines plages, il est évident que la quantité résiduelle sera largement inférieure. À défaut, on serait en droit de se demander si le traitement ne salit pas le sable plus qu'il ne le nettoie. Si comme le montrent les premiers résultats la teneur est inférieure à 500ppm, on peut envisager un total plus raisonnable de 100 tonnes environ, pour 80 000 m³

de sédiments (la densité du sable étant de 2,5).

Le chiffre de 100 tonnes de polluant remis en mer peut sembler effarant. Il ne l'est toutefois pas pour des acteurs de terrain qui ont assisté aux opérations de surf-washing. Le polluant ne serait pas sous sa forme initiale, mais sous forme extrêmement fractionnée, beaucoup plus facilement assimilable par le milieu. Par la même, à défaut de présenter un risque de pollution visuelle massive, il risquerait de présenter une menace potentielle pour la faune marine, d'autant plus qu'une part des hydrocarbures résiduels ajoutés pour permettre le lavage sont riches en aromatiques.

Quand et où rendre le sable à la plage ?

Ces questions auraient méritées d'être débattues. En ce qui concerne la période, le début de l'automne serait la période privilégiée car il marque le départ des derniers plagistes susceptibles de pâtir d'éventuelles salissures, et l'arrivée des tempêtes synonymes d'auto nettoyage accéléré. Quant au lieu, la question est multiple, car personne ne sait précisément d'où viennent les sédiments, ni quelle est la quantité exacte enlevée par site. Les sédiments sont mélangés et, en l'absence de tamisage séparatif postérieur au lavage, le stock récupéré peut avoir des caractéristiques (couleur, granulométrie, etc) qui ne correspondent pas trait pour trait à celles de plages candidates. Les éléments de réponse suivants auraient donc mérité d'être discutés.



Quelles plages auraient été élues pour être rechargées en sable ? Les plages exagérément excavées pendant les nettoyages, présentant des signes manifestes d'érosion ? Les plages suffisamment exposées pour que le polluant résiduel se disperse aisément et rapidement dans la masse d'eau, mais suffisamment fermées pour que le sédiment ne dérive pas dans des directions non souhaitées (ex : l'entrée d'un port) ? Les plages suffisamment éloignées de sites conchylicoles pour éviter une nouvelle gêne aux producteurs ? Les plages à granulométrie variée, sur lesquelles la mer fait le tri elle-même en déposant les galets ici, les sables là, afin d'éviter d'éventuels changements radicaux de l'aspect du site ?

Les plages à granulométrie variée abondent et les galets que l'on trouve sur les plages sont en grande partie allochtones. Ils ont été déposés au hasard par des glaces dérivantes au cours du quaternaire et n'ont donc pas forcément la couleur de la roche en place.

Une sélection sur cette base multicritères confiée à un collège réunissant spécialistes et décideurs aurait peut-être débouché sur des solutions sans nécessairement entreprendre de longues recherches universitaires.

Des plages auraient ainsi pu recevoir plus de sédiments que ce qui avait été extrait afin de renforcer leur résistance à l'érosion.



Des enjeux financiers à une approche didactique de la gestion du sable

Discuter du devenir de 80 000 tonnes de sables et de galets soustraits aux plages peut ressembler à du pinaillage, si l'on considère ce qui est présent sur les estrans, ou même ce qui est annuellement prélevé plus au large ou ailleurs pour satisfaire la demande de l'économie régionale. Telle n'est pas la question. Cette affaire met en avant, d'une part un gaspillage éhonté de deniers fussent-ils publics ou privés, et d'autre part une approche du nettoyage qui n'est ni raisonnable ni intelligente, et qui risque malheureusement de faire école lors des prochaines catastrophes.

Dans la mesure de nos moyens, c'est-à-dire par un travail didactique auprès de certains Postes de commandement avancés (PCA), quel que soit leur niveau de responsabilité dans les nettoyages, nous avons montré qu'il était possible de nettoyer les plages *in situ*. Sur les secteurs où nous avons préconisé et appliqué l'enlèvement zéro, le coût du nettoyage se limitait à celui du traitement sur place exonéré de ceux du transport, du stockage, du lavage en centrale, etc. Par rapport aux volumes considérables concernés, cette économie équivaut à des dizaines de millions de francs.

D'autre part, une des conclusions évidentes de cette marée noire, comme suite à la manière dont les sédiments pollués vont être traités à Donges, laisse à penser que finalement tout est rentré dans l'ordre et que la technique peut tout, ce qui est loin d'être le cas. Il semble en effet, que ce qui a prévalu dans les approches de la marée noire et de la gestion du sable (considéré comme un déchet), est une conception hygiéniste présentée comme une approche environnementale.

Sous les galets, la fosse

Les militants de Robin des Bois ont divulgué, en pleine marée noire de l'Érika, la liste des sites de dépôt de sédiments pollués de l'Amoco Cadiz qui sont particulièrement nombreux et éparpillés sur la côte nord de la Bretagne. L'association a deman-

dé haut et fort que soit entrepris un traitement de ces sites potentiellement dangereux, oubliant que, sur tous ces sites, à l'exception de deux fosses toujours plus ou moins remplies à l'air libre (sur l'île d'Er en Plougrescant et sous une pelouse reconstituée près du Phare de l'île de Bréhat), le pétrole, ou du moins les déchets entassés ont été inertés à la chaux et que l'impact de type pollution induite est négligeable voire inexistant.

L'un des exemples les plus intéressants du devenir des fosses à déchets de l'Amoco Cadiz se trouve à la pointe du Château en Plougrescant, où l'afflux de visiteurs vers la petite maison nichée entre les rochers (utilisée comme image de marque de la Bretagne sur la plupart des dépliant touristiques des années 80-90), a entraîné une forte dégradation du site. Pour pallier ce problème, le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur du site et l'a aménagé, en y créant entre autres une petite aire de stationnement assez discrète et ceinturée de talus enherbés. Il s'avère que le site est une ancienne fosse et que les talutages sont constitués de galets inertés à la chaux qui ont été pris sur place lors du reprofilage du terrain. Bien malin qui pourrait déceler la moindre irisation s'écoulant de ces talus. Par contre la plage située en contrebas a été enrochée.

La plupart de ces fosses sont remplies de sable et de galets enlevés dans l'urgence et par camions entiers sur les plages des Côtes d'Armor, à la veille de l'arrivée des vacanciers, en Juillet 1978. Cette pratique s'est traduite, dans les années suivantes, par une érosion rapide de secteurs de falaises argileuses ou de dunes qui auparavant étaient stables. Cette érosion a donc fort logiquement abouti à un programme de mise en place d'enrochements qui a sérieusement enlaidi certaines portions du littoral des Côtes du Nord, et débouché, lors du procès de Chicago, sur une demande de remboursement de plusieurs dizaines de millions de francs auprès de la société Amoco tenue pour responsable de cet état de fait. Même si dans le cadre du procès, les plaignants ont eu tendance à gonfler les demandes et à faire passer sur le compte de l'Amoco un certain nombre d'erreurs qui étaient de leur responsabilité, l'exemple montre que le problème des fosses, et celui de l'enlèvement de sédiments, n'est pas en premier lieu un problème d'hygiène, mais un problème de gestion globale de l'environnement côtier. Les problèmes ne sont pas forcément là où certains croient qu'ils sont.

Des prélèvements parfois injustifiés

En 1978, c'est souvent en fin de nettoyage que les enlèvements ont été massifs. Durant l'Érika, c'était plutôt au début, et aussi, de manière chronique par la suite, lorsque le bal des cribluses tamiseuses, considérées comme outil miracle, a commencé et que sur certaines plages leur va et vient continu pendant plusieurs semaines a tenu lieu de technique de nettoyage alors qu'il s'est soldé par l'enlèvement de sédiments à peine pollués. Sur ce point, aucun progrès n'a été accompli par rapport à l'Amoco. Seuls les experts du CEDRE et ceux mandatés par les DIREN ont tenté et parfois réussi à enrayer ou limiter les



enlèvements en proposant des solutions simples, efficaces et inscrites dans le sens d'une gestion durable de l'environnement.

Dans les années à venir, on peut craindre que des demandes d'enrochement du trait de côte soient justifiées comme suite logique de l'Érika et que nombre d'entre elles seront honorées et financées par les deniers publics.

On peut également craindre la dérive que l'équation enlèvement, lavage et revente passe pour l'aboutissement logique d'un nettoyage bien fait. On assisterait alors au cours d'une prochaine marée noire à de nouveaux enlèvements massifs de sable de plage. À la lumière du sort qui lui a été réservé, le sable apparaît comme un déchet valorisable, ce qui est bel et bien un comble.

S'il est trop tard pour aboutir à une solution durable et hautement pédagogique cette fois-ci, il est nécessaire que ce débat soit mené sur le fond. ♦

Radio Bro Gwened : soutenez une radio amie.

Radio Bro-Gwened (Pontivy 92.6 Mhz, Sud Morbihan 97.3 Mhz et Centre Bretagne 101.7 Mhz) donne la parole tout au long de l'année aux associations qui oeuvrent à la promotion de la langue et de la culture bretonnes, du patrimoine artistique et naturel dans le pays vannetais.

L'équipe de Radio Bro-Gwened relaie régulièrement les informations de Bretagne Vivante - SEPNE à travers ses magazines sur la nature, en français et en breton (l'iv an Amzer de 8h30 à 9h30, lundi à vendredi).

L'an passé plus de 2500 personnes se sont succédés au micro de Radio Bro-Gwened dans les magazines et journaux, en breton ou en français. Radio Bro-Gwened est actuellement en grandes difficultés financières, et doit combler un déficit de 150 000 FF cette année, soit en licenciant une partie de son personnel, soit en trouvant les fonds nécessaires. Le premier Radiophon "1 franc par jour pour Radio Bro-Gwened" lancé en direction des auditeurs et amis de la radio associative a permis de diminuer une partie de ce déficit et devient l'opération : "5 euros par mois pour Radio Bro-Gwened".

Faites vos promesses de dons lors du prochain "Radiophon" les 24, 25 et 26 mai au 02 97 25 14 00.



L'Hermine Vagabonde Krokro vient de sortir !

Le n°18 de L'Hermine Vagabonde est consacré au grand corbeau, avec, en « bonus track »... Le cri du Corbeau : Kro, Kro ! Rendez-vous sur le :

www.bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante au Conseil économique et Social

Le Conseil économique et social de la Région Bretagne a été renouvelé. Les associations y ont vu leur place mieux reconnue. Eau et Rivières de Bretagne y est représentée par Jean-Paul Guyomarc'h et Jean-Claude Pierre, son premier président, est désigné en tant que personne qualifiée. Bretagne Vivante - SEPNE y a délégué aussi un ancien président, Bernard Guillemot. Un point significatif à noter : Bernard Guillemot réside en Loire-Atlantique et rappelle ainsi utilement que Bretagne Vivante - SEPNE se conjugue sur cinq départements.

La vie des animaux

Deux petits livres écrits par des amis de Bretagne Vivante viennent de paraître sur deux animaux fort communs en Bretagne.

Le cinéaste Yvon Le Gars a synthétisé l'expérience accumulée au fil des tournages pour donner une belle synthèse sur le goéland argenté. Le livre est vivant, aussi personnel que rigoureux dans ses informations puisées aux meilleures sources.

Le comédien et créateur Jean Kergrist, aidé du dessinateur Nono, s'est penché sur le cochon dans tous ses états, pour cogner sur ses cibles favorites : productivisme, corruption, bêtise. Les amateurs de dentelle seront déçus, pas les fidèles du clown agricole et de San Antonio.

1. Le goéland, Yvon Le Gars, 1998, 120 pages, 10,00 €.
2. Kergrist, Conseils à gogo, 1998, 120 pages, 10,00 €.



Plomb de chasse et saturnisme

Depuis le premier octobre 2001, l'usage du plomb de chasse est interdit dans les 38 zones humides espagnoles reconnues d'importance internationale, ainsi que dans toutes celles ayant un statut de protection réglementaire. L'Espagne rejoint ainsi de nombreux pays européens : Grande-Bretagne, Belgique, Finlande, Norvège, Suède, Pays-Bas, Danemark.

Cette décision a été prise en application de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (convention AEWA), qui impose aux signataires d'interdire le plomb dans les zones humides dès l'an 2000. Cet accord est bien sûr applicable en France, mais le rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement sur la suppression de la grenaille de plomb de chasse propose que cette suppression n'intervienne qu'après une période transitoire de huit ans. Le plomb est pourtant un métal lourd à l'origine de pollutions graves, dont les conséquences sur les oiseaux, les chaînes alimentaires et la santé sont désastreuses.

C'est pourquoi la Ligue pour la préservation de la faune sauvage et des non chasseurs (ROC) et Univers Nature ont lancé une campagne "Adieu au plomb".

Vous pouvez signer la pétition en ligne "pour des cartouches sans plomb" sur le site d'Univers Nature :

<http://www.universnature.com/petitions/index.html>

consulter le dossier plomb, santé, environnement :

<http://www.universnature.com/dossiers/plomb/>

et aussi commander le cédérom "Santé Environnement Saturnisme" disponible auprès du ROC au prix de 12 euros :

ROC - 26 rue Pascal - 75005 Paris - 01 43 36 04 72 - www.roc.asso.fr



Bretagne is beauty fuel

Sur France Bleu Breiz-Izel, lors de la présentation du dernier album des Goristes intitulé "Bretagne is beauty fuel", Christian Desnos (l'un des piliers du groupe) a précisé que cette chanson était "un hommage à Bretagne Vivante - SEPNB". Les Goristes (contraction des mots choristes et goret) est un groupe brestois de chansonniers qui ont repris le flambeau de la chanson qui dénonce. Leurs chansons sont drôles et (im)pertinentes, avec de vrais talents d'écriture des textes et des musiques. On peut écouter des extraits de leur dernier album sur leur site www.goristes.com

*Depuis trente ans une sale manie perdure :
les pétroliers, par milliers de tonnes,
en coulant viennent chier leurs hydrocarbures,
prenant pour poubelles les côtes bretonnes.
La Bretagne en colère, par ces marées noires,
regarde, consternée, les vagues déferler,
apportant sur ses grèves ce foutu coaltar
et son macabre lot d'oiseaux mazoutés.
[...]*

*Pendant que BP augmente son magot,
les bretons sortent leurs pelles, sortent leurs seaux,
et que Total Fina lance des O.P.A.,
pour ramasser leur merde le breton s'en va.
Tandis que la Sbell accumule les lingots,
on ressort nos pelles, on ressort nos seaux,
pendant qu'les pétroliers s'en foutent plein les foudilles
la Bretagne par leur merde devient Beauty fuel.*



Keltia musique, ref. KMCD126

En mémoire de Prigent Lamour et Noël Jequel.

Fondateur de la section de Ploudalmezeau à la fin des années soixante dix, Prigent Lamour en fut l'animateur et la cheville ouvrière durant 17 ans. Naturaliste chevronné, il aimait transmettre ses connaissances et surtout faire partager sa passion pour la nature notamment au travers de ses nombreuses animations naturalistes et la réalisation d'un film sur les dunes du nord du Finistère. Prigent était aussi un acteur de la protection de la nature. Il fut durant de longues années conservateur des îles d'Yeu et de Croix. C'est avec le même enthousiasme qu'il s'est investi dans des actions militantes en faveur de l'environnement, dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, les aménagements routiers et la préservation des milieux. Des domaines où il faut de la pugnacité, parfois du courage. Et Prigent n'en manquait pas, n'hésitant pas à s'opposer physiquement aux prélèvements illégaux de sable sur le littoral. Sa disparition a profondément affecté tous ceux, au sein de Bretagne Vivante - SEPNB, pour qui Prigent était avant tout un ami.

Noël Jequel fut, durant de nombreuses années, l'un de nos interlocuteurs privilégiés à la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement, puis à la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne. Noël était, avec la modestie et la discrétion qui le caractérisaient, l'un des piliers du service Nature. Avec un grand respect pour les associations, il a vécu son métier avec conviction. Il était, comme nous, un passionné de nature, un partisan de sa protection. Vous aurez sans doute compris qu'il nous a, lui aussi, quitté. Bretagne Vivante - SEPNB a perdu un interlocuteur précieux. J'ai, comme beaucoup de ceux qui ont eu à travailler avec lui, perdu un ami.

Que leurs familles et leurs proches trouvent ici l'expression d'une douleur partagée.

Jacques Ros
Président de Bretagne Vivante - SEPNB.



Bretagne Vivante - SEPNB



Collette Delbrouse-DIREN

Courrier des lecteurs

Monsieur,
Suite à la lecture du second numéro de votre revue, je ne résiste pas à vous adresser un petit message en forme de coup de cœur pour féliciter toute l'équipe de votre rédaction. À travers ce semestriel, je redécouvre une association aux multiples facettes, riche d'une solide expérience de conservation, très bien inscrite dans la problématique actuelle de protection de la nature en Bretagne et qui prône un travail de terrain où chaque bonne volonté a sa place. Longue vie à votre association qui symbolise, grâce à cette vitrine, un engagement durable et déterminé depuis la première heure pour une nature mieux préservée localement. Il est vrai que dans votre région les pouvoirs publics cristallisent bon nombre d'erreurs et feignent de ne rien comprendre... à moins qu'ils ne comprennent vraiment pas...
Meilleures salutations,

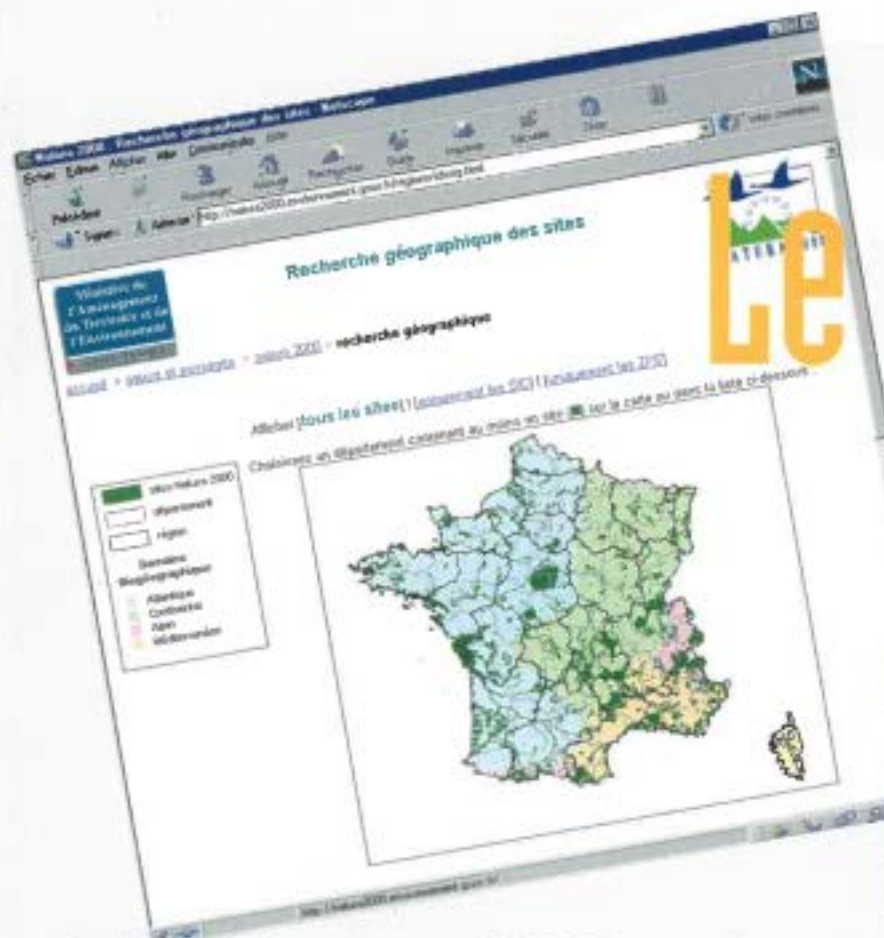
David SEVE
Responsable
de la Fondation Nature et découverte.

Insécurité pour les pèlerins au Mont Saint-Michel

Début novembre, un faucon pèlerin blessé a été découvert en baie du Mont Saint-Michel. L'oiseau, une femelle immature, a été aussitôt conduit chez le vétérinaire Guy Joncour, qui a découvert quatre plombs de chasse dans le corps du rapace. Néanmoins, l'état général de l'oiseau reste satisfaisant, ce qui permet d'envisager de le relâcher après sa guérison. Le FIR (Fonds d'intervention pour les Rapaces) ainsi que Bretagne Vivante SEPNB ont porté plainte contre X.



Bretagne Vivante - SEPNB recherche des animateurs nature et des surveillants de sternes pour ses réserves - permis mer souhaitable.
Écrire à Bretagne Vivante - SEPNB, 186 rue Anatole France, BP 32, 29276 Brest Cedex.



Le réseau Natura 2000

<http://natura2000.environnement.gouv.fr>

Ce site, réalisé par le ministère de l'environnement, présente au public des informations sur le réseau écologique Natura 2000. Issu de la directive européenne "Habitats", Natura 2000 doit constituer à terme un réseau de sites qui contribuera à la protection de la flore et de la faune sauvages, ainsi qu'à la préservation des milieux qui les hébergent. Loin d'être une "mise sous cloche" de la nature, comme l'ont affirmé à tort ses détracteurs, Natura 2000 marque un tournant dans les politiques publiques de protection. En visant à créer un réseau cohérent de sites à l'échelle d'un continent, à conserver les milieux autant que les espèces, à permettre la continuation des activités humaines dès lors qu'elles ne mettent pas en péril la faune et la flore, la directive Habitats constitue un ambitieux projet pour la sauvegarde de la biodiversité.

Présentation du réseau

Un premier volet du site donne des informations générales sur Natura 2000. On y trouve un lexique, fort utile au novice noyé dans les sigles barbares, des ZPS aux ZSC en passant par les SIC et autres LIFE. La brochure "10 questions sur Natura 2000" (diffusée gratuitement par le ministère) est accessible en ligne : elle présente de manière claire les objectifs de la directive Habitats et les étapes de sa mise en œuvre. Vous êtes déjà au parfum ? Alors passez directement au *guide méthodologique des documents d'objectifs*, pour tout savoir sur la manière dont seront élaborés, site par site, les documents décrivant le site et les moyens de gestion à mettre en place. Les visiteurs les plus avertis pourront consulter, via un lien sur le site d'Espaces naturels de France,

la classification des habitats naturels selon la typologie CORINE.

Les sites français du réseau

Quels milieux, quelles espèces sont concernés en Bretagne ? Tout l'intérêt du site est de fournir les réponses selon trois critères : par localisation géographique (département par département), par type d'habitat (des marais atlantiques aux forêts méditerranéennes), ou encore par espèces, classées en six groupes (amphibiens et reptiles, invertébrés, mammifères, oiseaux, plantes et poissons). Pour chacun des sites, une fiche détaillée donne les caractéristiques du site, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés.

Ailleurs sur la Toile...

Pour compléter votre information, visitez également le site de la commission européenne : <http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/natura.htm> sur lequel on peut télécharger la lettre trimestrielle "Natura 2000" et consulter le baromètre Natura, qui indique l'état d'avancement du réseau dans les états membres. On y constate que la France se trouve régulièrement classée dernière...

Enfin, pour consulter les textes législatifs européens (directive Oiseaux, directive Habitats, et leurs annexes), il suffit de franchir la frontière d'un seul clic et de se rendre sur le site wallon : <http://mrw.wallonie.be/dgne/sibw> qui présente la plupart de ces textes.

LA STATION DE BAGUAGE DE LA BAIE D'AUDIERNE

Bruno Bergain
Chargé d'études à Bretagne Vivante - SEPMB

Les suivis réalisés à la station de baguage de l'étang de Trunvel en Tréogat depuis une dizaine d'années permettent d'évaluer l'intérêt patrimonial des marais de la baie d'Audierne. Sur ce site, les roselières couvrent environ 200 hectares et hébergent, à différents moments de l'année, une proportion substantielle des populations reproductrices ou migratrices de plusieurs espèces d'oiseaux.



La baie d'Audierne est le premier site mondial de halte migratoire pour le phragmite aquatique, passereau rare et menacé, inscrit à l'annexe 1 de la directive oiseaux de l'Union Européenne et désigné comme espèce prioritaire.

Le site joue un rôle majeur au niveau européen pour la migration postnuptiale du phragmite des joncs. Plusieurs dizaines de milliers d'individus viennent chaque année s'engraisser à la

pointe de la Bretagne, avant d'entamer leur voyage vers les zones d'hivernage d'Afrique tropicale.

Chaque printemps se reproduit en baie d'Audierne une diversité sans équivalent en Bretagne d'espèces liées aux roselières : le butor étoilé, le héron pourpré, le blongios nain, la panure à moustaches, la rousserolle turdoïde, la rousserolle effarvate, la locustelle lusciniôide, le phragmite des joncs, la bouscarle de cetti...

La baie d'Audierne abrite environ 5 % de la population française de panure à moustaches, ce qui lui confère une importance nationale pour cette espèce.

Un outil au service de la conservation des passe-reaux paludicoles et des marais littoraux

Le travail effectué à Trunvel en Tréogat consiste à étudier la biologie et l'écologie de plusieurs espèces sédentaires ou migratrices. Les connaissances acquises sur les stratégies de migration et l'utilisation des milieux par ces oiseaux pourront améliorer les modalités de gestion des marais littoraux.

Un lieu ouvert au public

Depuis la création de la station en 1990, le site accueille chaque année des centaines de visiteurs, naturalistes ou curieux de nature, riverains



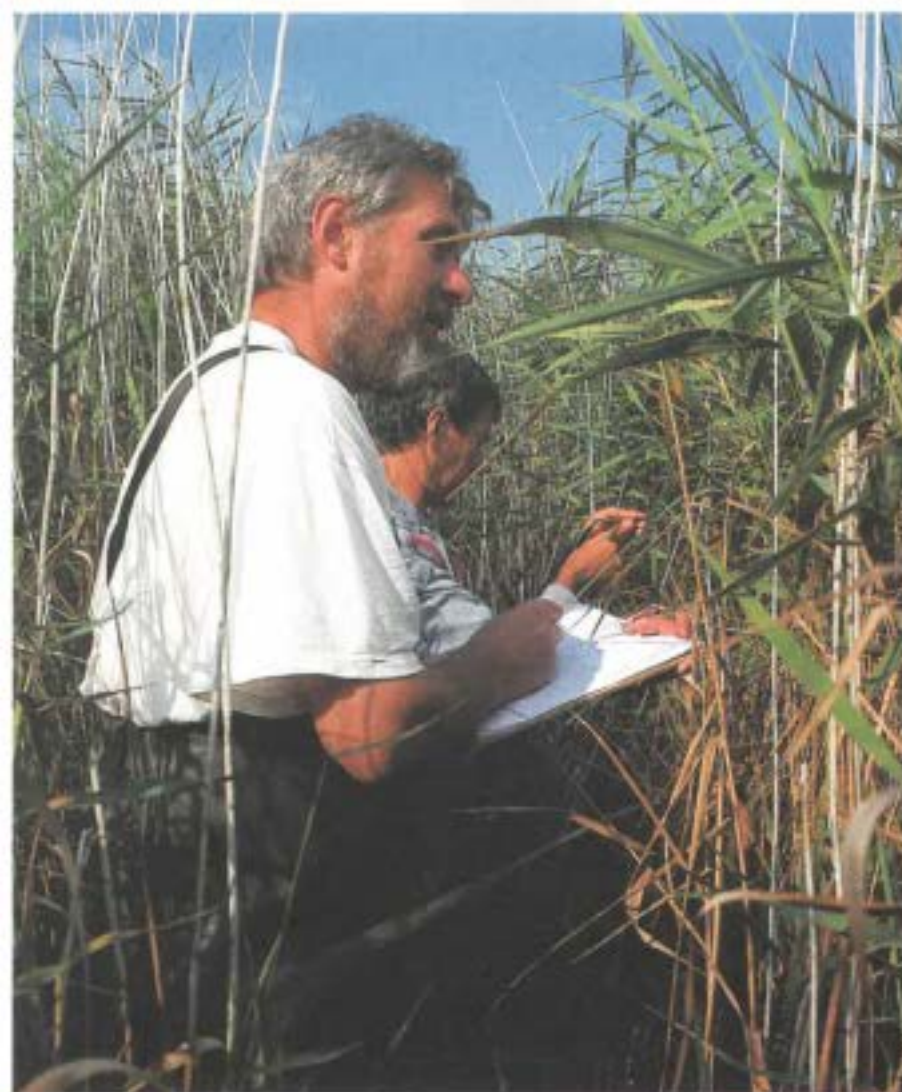
ou touristes, promeneurs individuels, familles ou groupes guidés par un animateur depuis la Maison de la Baie d'Audierne ou d'autres structures touristiques et socio-éducatives.

Un centre de formation

Avant d'obtenir le permis de baguer, les candidats doivent acquérir de solides connaissances en ornithologie, être capables de déterminer les espèces, l'âge et le sexe des oiseaux capturés en relation avec la morphologie et la biométrie, savoir démailler et manipuler les oiseaux... Ces informations sont dispensées chaque année à Trunvel en Tréogat, à plusieurs futurs bagueurs.

Des femmes, des hommes,

L'originalité du travail réalisé dans les rose-lières de la baie d'Audierne tient essentiellement à sa durée, de début juillet à fin octobre. Un suivi sur une aussi longue période et dans ce type de milieu n'a pas d'équivalent actuellement en France. Le travail commence dès 5 heures du matin dans le marais avec l'ouverture des filets. Les premiers oiseaux sont capturés une demi-heure après le lever du jour et le baguage démarre vers 7 heures. Les filets sont ensuite visités toutes les heures pour démailler les oiseaux qui sont ramenés à la station dans de petits sacs. Ces oiseaux seront relâchés aussitôt identifiés, marqués, mesurés et pesés. La fermeture des filets intervient vers midi. Pour fonctionner quotidiennement pendant 4 mois, l'équipe de bagueurs bénévoles et d'aides bagueurs doit s'articuler autour de permanents salariés. Au mois d'août, une dizaine de personnes sont présentes à la station chaque jour. Compte tenu du renouvellement au cours de toute la période, ce sont environ 40 personnes qui assurent chaque année le fonctionnement de la station, et nous les en remercions vivement.



Les bagueurs bénévoles se relayent quotidiennement dans les roselières pour l'identification et le marquage des oiseaux pris dans les filets. L'obtention du permis de baguer, requiert de solides connaissances et de l'agilité.



Et des oiseaux...

La baie d'Audierne fait partie du réseau de grands marais à roselières de l'Atlantique français. Ces sites jouent un rôle déterminant dans les stratégies de migration des passereaux paludicoles du fait de leur situation géographique et de leurs ressources trophiques. La voie de migration postnuptiale des fauvettes aquatiques longe les côtes de la Manche, puis de l'Atlantique, depuis la pointe du Finistère jusqu'à l'équateur. Mais c'est seulement à notre latitude qu'il y a concomitance des pics de passage de ces oiseaux et des pullulations de pucerons, circonstances particulières qui permettent aux migrateurs d'accumuler des réserves énergétiques et de rejoindre les quartiers d'hivernage.

Le travail effectué depuis une dizaine d'années donne des indications précises sur la chronologie du passage des différentes espèces dans notre région et ses variations interannuelles. La durée de la période de suivi embrasse la totalité du phénomène migratoire postnuptial des fauvettes aquatiques. Les contrôles et reprises permettent maintenant d'établir l'origine et la destination des oiseaux faisant halte en baie d'Audierne, et la destination de ceux qui naissent dans notre région. Sur plus de 100 000 oiseaux de 70 espèces différentes bagués en baie d'Audierne, les fauvettes aquatiques représentent plus de 80 % du total et fournissent plus de 8000 contrôles ou reprises. La base de données portant sur des captures quotidiennes obtenues par une piègeabilité constante et équivalente tout au long de la période d'études, n'a pas d'équivalent en Europe.

Le phragmite aquatique

La majorité de la population du phragmite aquatique est européenne et compterait de l'ordre

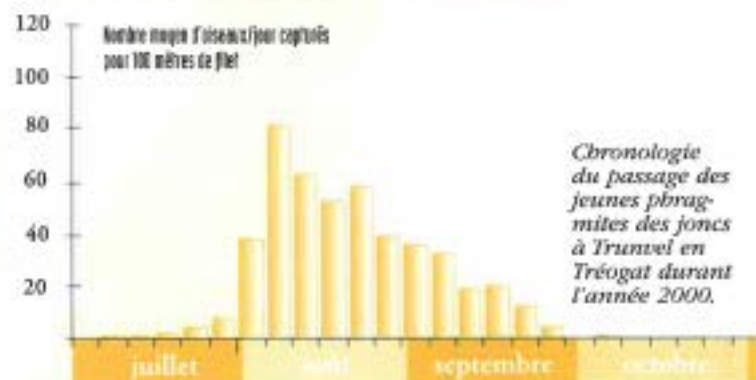


Le phragmite aquatique, un des passereaux les plus rares d'Europe.

de 10 000 couples, ce qui en fait un des passereaux les plus rares du continent. L'essentiel de ces effectifs niche en Pologne, ainsi qu'en Biélorussie où la taille de la population doit être précisée. L'espèce ne niche plus qu'occasionnellement en Europe occidentale et elle est en fort déclin en Europe centrale. Les marais littoraux français jouent un rôle primordial pour la migration postnuptiale de cet oiseau, et en particulier la baie d'Audierne.

Durant la migration postnuptiale, qui se déroule de la troisième décennie de juillet à la mi-octobre, les observations proviennent principalement des marais côtiers où l'espèce fréquente les roselières, les cariçaies et jonçales et occasionnellement les fourrés et landes proches des zones humides. Au plus fort du passage, durant la première quinzaine d'août, l'espèce se nourrit d'insectes et d'araignées dans les phragmites ennoyées. Par la suite, les oiseaux s'alimentent principalement dans les prairies à juncs et carex en périphérie des marais. Le temps de séjour moyen en baie d'Audierne est de l'ordre de 2 jours, ce qui suggère un renouvellement rapide du flux de migrateurs. Plusieurs contrôles d'une année à l'autre prouvent qu'il existe une fidélité aux sites de migration.

Le phragmite des junces



Le phragmite des junces se reproduit dans une large moitié nord du continent européen, mais dans des milieux de superficie restreinte. Les effectifs reproducteurs se comptent par centaines de milliers et la migration postnuptiale depuis les quartiers de nidification vers les zones d'hivernage au sud du Sahara intéresse un très grand nombre d'oiseaux. La population du nord-ouest de l'Europe transite le long des côtes de la Manche, puis de l'Atlantique et les escales migratoires concernent principalement les marais littoraux où se développent des roselières inondées.

La bande littorale exploitée par l'espèce ne dépasse pas quelques centaines de mètres, ce qui explique les concentrations importantes d'oiseaux au plus fort de la migration. En baie d'Audierne, le passage se déroule de fin juillet à mi-octobre, avec un pic très prononcé autour du 15 août.

Les nombreux contrôles d'oiseaux bagués à l'étranger permettent d'établir que la majorité des phragmites capturés en baie d'Audierne sont originaires des Îles britanniques. À partir des captures et des contrôles multiples, il est possible d'estimer que ce sont entre 20 000 et 70 000 individus, des juvéniles pour plus des trois quarts, qui passent chaque année par le site, soit entre 1 et 3 % de la population européenne de l'espèce. Les phragmites stationnent en moyenne entre 3 et 5 jours selon les années et prennent de l'ordre de 1 gramme de graisse durant ce laps de temps. Si certains individus peuvent doubler de poids, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre eux. Une analyse de la survie inter-annuelle en fonction du poids à la capture montre



La panure à moustaches, acrobate des roseaux.

qu'il n'existe pas de différence significative entre les oiseaux gras et les oiseaux légers. Un adulte qui s'arrête dans un site pour s'engraisser y revient ensuite tant qu'il est vivant.

La panure à moustaches

Vivant exclusivement dans les roseaux, la panure à moustaches a dans notre pays une distribution littorale et très localisée. Les oiseaux du sud et de l'ouest de la France sont sédentaires ou erratiques. En baie d'Audierne, par exemple, si une bonne partie des oiseaux reste toute l'année sur place, des adultes et des juvéniles nés dans ce site ont été contrôlés en octobre à Ouessant et en hiver dans différents marais du Finistère où l'espèce ne niche pas. Des panures originaires principalement des Pays-Bas ont hiverné en France, à l'occasion des invasions qui se sont produites au milieu des années 1960, puis au début des années 1970, comme l'attestent des reprises d'oiseaux porteurs de bagues étrangères. En revanche, depuis 1975, aucun indice ne permet d'affirmer qu'il existe un mouvement migratoire vers des sites français d'hivernage. Cette espèce a un régime alimentaire mixte, insectivore au printemps et en été, et principalement granivore en automne et en hiver. Elle niche dans les vastes roselières inondées, bâtissant généralement son nid à environ 20 cm au-dessus du niveau de l'eau, dans les enchevêtrements de vieilles tiges de roseaux ou des touffes de laïches. Au cours d'une même saison de reproduction qui s'étale de fin février à la mi-août, les couples restent unis et peuvent mener à terme 3 nichées et élever jusqu'à une vingtaine de jeunes, mais ils élèvent en moyenne entre 5 et 6 poussins par an. Actuellement, la situation de la population bigoudène semble favorable sur le plan démographique : les effectifs locaux sont stables et de nouveaux foyers de reproduction ont vu le jour dans le nord Finistère et à Jersey à partir d'oiseaux nés en baie d'Audierne. ■



Le délicat travail de démaillage. Une technique éprouvée qui permet de ne pas blesser les oiseaux.



Goéland à ailes blanches, Bécasseau sanderling, Goélands bruns.

Le Groupe ornithologique breton (G.O.B.) est une association régionale qui regroupe des naturalistes passionnés par l'observation et l'étude des oiseaux dans leurs milieux naturels. Tous ces membres contribuent à améliorer les connaissances sur l'avifaune bretonne.

Un groupe ornithologique en Bretagne

Créé en 1989 sur l'initiative de quelques ornithologues, il regroupe aujourd'hui près de 150 adhérents. L'entité bio-géographique que constitue la Bretagne impose l'existence d'une telle structure au-delà des différentes particularités locales et départementales.

Des études réalisées par des bénévoles

Composée exclusivement de bénévoles, le G.O.B. regroupe des femmes et des hommes de compétences et sensibilités différentes. Tous, à leur niveau de connaissance et dans la mesure de leurs possibilités, participent à diverses enquêtes et études ou ils pourront également parfaire leur expérience. Le G.O.B., respectueux de chaque type d'approche, considère que l'ornithologie peut être pratiquée comme un loisir, être vue comme un domaine de recherche passionnant ou une façon de contribuer à la protection des espèces. Nombreuses sont les actions menées par le G.O.B., ayant trait aux espèces du littoral ou à celles de l'intérieur, au cours des périodes de migration, de nidification ou d'hivernage.

Publications et ouvrages...



Ar Vran, une revue régionale publiée à raison de deux fascicules par an présente une synthèse annuelle prenant en compte l'ensemble des observations ornithologiques réalisées en Bretagne, des articles spécifiques à une ou à un groupe d'espèces et à des milieux ainsi que des notes brèves sur des observations plus ponctuelles. Six bulletins de liaison annuels informent les adhérents sur la vie de l'association, les dossiers et les actions en cours, les divers rendez-vous à ne pas oublier et une sélection des dernières observations réalisées dans la région. Parmi les divers ouvrages disponibles auprès de l'association, il convient de citer les deux atlas concernant les oiseaux nicheurs de Bretagne réalisés entre 1970 et 1975 par le G.O.B. et la SEPNB, puis entre 1980 et 1985 par le Groupe ornithologique breton.



Grive musicienne

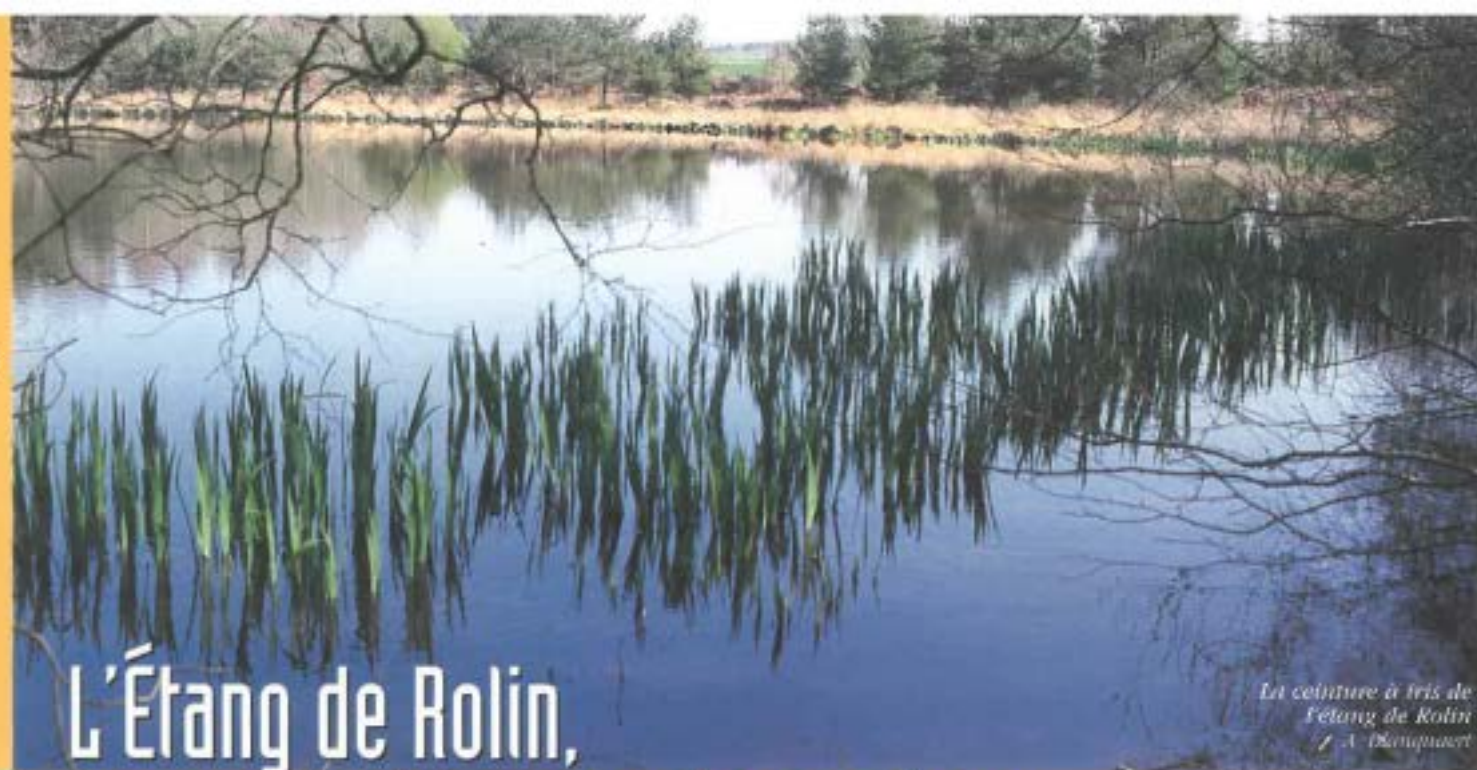
Des échanges divers...

Le G.O.B. est en relation avec les diverses structures départementales bretonnes et il entretient divers échanges avec certaines associations régionales et nationales. Certains travaux du Groupe ornithologique breton s'inscrivent dans des démarches nationales et internationales.

Informations

GROUPE ORNITHOLOGIQUE BRETON
Centre Tl'Ar Vro
6, place des droits de l'homme
BP 103
29833 Carhaix
Tel : 02 97 02 12 96

goeb@orange.fr
www.gob-bretagne.com



La coiffure à iris de
l'étang de Rolin
/ A. Blanquaert

L'Étang de Rolin, une zone humide continentale à préserver

L'Étang de Rolin est une zone humide située au nord de l'Ille-et-Vilaine. D'une superficie de 8 hectares et demi, cet ancien étang d'alimentation de moulin est cerné de boisements marécageux et d'une tourbière prolongée par une lande humide, milieux quasi-relictuels en Ille-et-Vilaine.

Annie Blanquaert,
vice-présidente de Bretagne Vivante - SEPNB
Patrick Le Mao, Jean-François Robic
et Régis Morel
de Bretagne Vivante - SEPNB

Un ensemble naturel d'un très grand intérêt biologique

Le site abrite une flore remarquable directement liée à la pauvreté en éléments nutritifs dans l'eau. En ce qui concerne la faune, le site accueille au moins 21 espèces de libellules sur les 39 présentes en Bretagne, 2 espèces de sauterelles rares dans l'est de la Bretagne et 7 espèces de batraciens dont 2 considérées comme vulnérables au plan national. Au vu de la richesse du patrimoine naturel, le propriétaire du site, en lien avec l'association Bretagne Vivante - SEPNB, s'est lancé dans une procédure de classement en Réserve Naturelle Volontaire. Après une évaluation par la Direction régionale de l'environnement (DIREN), cette longue procédure a finalement abouti fin 2001 avec la création de la 1^{re} Réserve Naturelle Volontaire en Bretagne.

Malgré un statut de protection, une richesse naturelle en sursis...

Agréé Réserve Naturelle Volontaire, l'étang bénéficie d'un statut de protection fort et des mesures de gestion du milieu vont être élaborées pour maintenir les éléments remarquables de son patrimoine naturel. Toutefois ces mesures risquent d'être insuffisantes pour assurer la péren-

nité de ce patrimoine. En effet, l'Étang de Rolin est tributaire pour son alimentation en eau de deux ruisseaux qui traversent en amont une zone d'agriculture intensive dominée par la culture du maïs. Cette dernière est une source importante d'azote et de phosphore. Des apports élevés en éléments nutritifs entraîneraient la disparition de plantes aussi prestigieuses que les droséras et utriculaires (plantes carnivores des milieux tourbeux). La faune et la flore se banaliseraient. Le statut de Réserve Naturelle Volontaire ne sera donc efficace que si des mesures d'accompagnement sont prises sur les territoires limitrophes.



Elypericum elodée.

A. Blanquaert

25-26 mai 2002 :
Week-end
de formation
sur les zones
humides

Une formation ouverte
aux bénévoles et aux
salariés de Bretagne Vivante
- SEPNB associera des
apports techniques sur les
zones humides (faune, flore,
etc.) avec des méthodes
d'approche et
de vulgarisation adaptées à
différents publics.

Cette formation aura lieu les
25 et 26 mai 2002
à la Maison de la Nature
du Bois Joubert.

Le nombre de participants
est limité au minimum à 20
et au maximum à 40.

Il s'agit d'une formation
ouverte à tous les
membres de la
Maison de la Nature
du Bois Joubert.

La narthécie et *Dactylorhiza maculata*

Quel avenir pour le patrimoine naturel de l'étang de Rolin ?

Il serait souhaitable de préserver l'espace de transition entre les zones cultivées et l'étang en intégrant dans la réserve les landes humides limitrophes, propriétés communales. Ceci pourrait se faire par une convention de gestion entre le futur gestionnaire de la réserve et la municipalité. Par ailleurs, il faudrait envisager une action étendue sur le bassin versant amont, en lien avec les agriculteurs, afin de maîtriser la qualité de l'eau, facteur décisif dans le maintien de la richesse du patrimoine. Enfin, la réserve pourrait être intégrée au futur site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille et Rance. Cela permettrait l'obtention de fonds pour la gestion par le biais, entre autres, de Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) avec les agriculteurs. Ces contrats viseraient à améliorer la qualité de l'eau, par exemple en maintenant les prairies naturelles, en réduisant les surfaces cultivées en maïs et en reconstituant les haies et les talus. ●



à gauche, *Rana esculenta* à Penanay
à droite, la grenouille agile dans les marais de Chatoiseau.

Fréquence Grenouille 2002 pour la protection des zones humides

Les zones humides regroupent une extraordinaire diversité d'écosystèmes qui ont en commun leur situation entre terre et eau : mares, tourbières, cours d'eau... Une multitude d'espèces animales et végétales, souvent rares et menacées, vivent exclusivement dans ces milieux. C'est le cas des tritons, poissons et insectes, mais également de certains mammifères comme la loutre. La moitié des espèces d'oiseaux présents en France dépendent de ces milieux. Ils assurent de nombreuses fonctions indispensables aux équilibres biologiques : absorption des crues... Malheureusement les zones humides disparaissent au rythme actuel de 100 000 hectares par an, entraînant avec elles les espèces qui leur sont inféodées !

Il s'agit de la 8^{ème} campagne nationale de l'opération " Fréquence Grenouille ", destinée à sensibiliser le public à la protection des zones humides. Cette campagne est coordonnée par Espaces naturels de France (fédération des conservatoires d'espaces naturels). En France, les conservatoires gèrent plus de 15000 hectares de zones humides. Bretagne Vivante - SEPNEB, conservatoire régional des espaces naturels de Bretagne, relaie cette opération sur les 5 départements où elle intervient. Du 1^{er} mars au 15 avril, de nombreuses activités seront proposées, aux scolaires et au public, par le personnel des réserves et par les bénévoles des sections locales de l'association.



Pour découvrir le programme complet des activités prévues, rendez-vous sur le site internet www.france-nature.org ou au 02 98 49 07 18.

Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle Volontaire ?

Créées par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976, les réserves naturelles volontaires ont pour but d'assurer la protection et la gestion d'espaces naturels de haute valeur écologique. Le classement par le Préfet se fait à la demande motivée du propriétaire. Reconductible tous les 6 ans. Ce classement a pour effet la mise en place de mesures de conservation et d'un règlement pouvant aller jusqu'à l'interdiction de toute action susceptible de nuire à la faune ou à la flore.

Ce texte est constitué d'extraits tirés d'un article plus complet paru dans la Revue Cohérence du mois d'août 2001 et réactualisé du fait des récentes décisions. Bretagne Vivante - SEPNEB y avait rédigé une fiche du " Guide pour l'action " sur le thème : les zones humides continentales, un patrimoine naturel à préserver. La fiche est disponible auprès de Cohérence. Ce " Guide pour l'action ", soutenu par la Fondation de France, est destiné à donner des outils et des pistes d'actions pour que tout individu puisse participer localement au développement durable. Cohérence est un réseau de 100 associations de consommateurs, de paysans, de protection de la nature, de l'environnement et de la santé en Bretagne, regroupées pour travailler pour le développement durable. L'association Cohérence édite une revue deux fois par trimestre.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous abonner à Cohérence :

à Penanay :
2, rue de Clairambault
56100 Lorient
coherence@coherence.org
coherence.org

BRETAGNE VIVANTE NE MANQUE PAS D'ERE*

Bruno Ferré
Educateur à l'environnement
à Bretagne Vivante - SEPNB

Organisé par le collectif français pour l'éducation à l'environnement, sous le haut patronage de l'UNESCO avec le soutien de 6 ministères français concernés, le 2ème forum francophone de l'éducation à l'environnement Planet'ERE 2, a réuni du 18 au 23 novembre 2001, un millier d'acteurs de l'éducation à l'environnement des pays francophones, venus échanger leur savoir-faire et leurs courants de pensée.

Le forum s'est déroulé en deux phases : en région du 18 au 20 novembre 2001, dans onze pôles territoriaux dont un breton et à l'UNESCO à Paris, du 20 au 23 novembre 2001. Attentive aux innovations réalisées en matière d'éducation à l'environnement, notre association était présente pour partager ses expériences avec d'autres structures françaises et étrangères, oeuvrant elles aussi, pour une meilleure prise en compte de l'éducation à l'environnement.

Les ambitions d'une telle mobilisation

Les acteurs de l'éducation à l'environnement partageant la langue française se sont rencontrés pour échanger sur leurs pratiques, leurs expériences, renforcer leur potentiel d'actions éducatives et élaborer des perspectives communes pour que l'éducation à l'environnement se développe et participe à la transformation de la société.

Après un bilan de l'avancée de l'ERE* depuis la conférence de Rio, il s'agissait de mettre en place un réseau international francophone et de réfléchir à un axe fédérateur : quelle éducation à l'environnement pour un développement durable dans un monde équitable, solidaire et responsable ?

Au cours de cette manifestation, les acteurs de

l'éducation à l'environnement ont affirmé leur volonté d'aller vers une charte internationale pour l'éducation à l'environnement, de favoriser les projets de coopération et d'aborder une stratégie internationale et francophonie au sommet de 2002 à Johannesburg.

Les objectifs du pôle Bretagne

En Bretagne, le forum était coordonné par le REEB - Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne, et tous les acteurs régionaux (associations, collectivités, services décentralisés de l'État, particuliers) étaient invités à se mobiliser. Bretagne Vivante SEPNB, reconnue pour sa diversité d'actions d'éducation à l'environnement, a également fait partie des comités techniques et de suivi qui ont été chargés de la mise en place de Planet'ERE en région et à Paris.

Les objectifs du pôle Bretagne s'inscrivent dans les objectifs globaux du forum. Localement, le collectif les a enrichis, désireux de valoriser les acteurs et leurs projets innovants dans le domaine de l'éducation à l'environnement auprès du public, ainsi qu'en direction de partenaires nationaux et internationaux. Il paraît nécessaire de former ces acteurs à une approche pédagogique axée sur le lien « Homme-Territoire », de faire connaître et reconnaître le savoir-faire des éducateurs de terrain, de mettre en place des bases d'échanges et d'appuis entre la Bretagne et les pays francophones liés par des accords de coopération décentralisés ou des jumelages, et enfin de relayer cette vision bretonne de l'ERE lors des débats à l'UNESCO.

Des rencontres riches de découvertes...

Le choix du collectif Bretagne était de cadrer les échanges d'expériences sur le thème du lien « Homme-Territoire » à travers cinq problématiques : l'eau, l'habitat, le jardin, les espaces et les espèces, le lien à la terre.

Ces thèmes ont été abordés par des actions concrètes et visitables servant de base de réflexion et d'échanges lors des différents ateliers qui ont eu lieu durant les trois jours. Les participants se sont donc répartis pour ces visites de terrain, pour s'intéresser au fonctionnement de la ferme pédagogique de Trémargat, à celui de la base nature de la Ville Oger de Saint-Brieuc, au programme d'écono-

*Education Relative à l'Environnement

Pour tous renseignements sur Planet'ERE : www.planetere.org

Collectif français pour l'éducation à l'environnement cfpe@wanadoo.fr



mie d'eau de la Communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre, à la gestion des Landes de Locarn ou encore, aux techniques douces de pêche à pied à Penvénan.

Ces rencontres ont également été une occasion de côtoyer des participants étrangers, ce qui a permis de mettre en avant les différents besoins en coopération et d'établir une base de partenariat sur des projets innovants et fédérateurs avec ces acteurs francophones.

Mais aussi beaucoup d'émotions !...

Beaucoup d'énergie et de dynamisme sont nés de ce grand brassage interculturel. Durant ces six jours, ce sont avant tout des rencontres de femmes et d'hommes qui se sont motivés pour faire progresser de « belles idées ».

Et puis, tous ces plaisirs à partager, ces multiples accents, ces couleurs de peau, ces expériences si diverses liées à nos territoires de vie resteront présents longtemps dans les mémoires... Tous ces moments de fête, de partage et d'échanges sont un ciment solide qui consolidera jour après jour nos projets d'actions.

Des origines du forum... à demain.

L'organisation de Planet'ERE 2 en France s'inscrit dans une suite de conférences internationales portant sur l'environnement et le développement Nord-Sud. Elle fait notamment suite au sommet de Rio de 1992, où près de 150 chefs d'États réfléchissaient aux problématiques environnementales et au développement des Pays du Sud. C'est en 1997 que le premier sommet francophone international consacré à l'éducation à l'environnement, Planet'ERE 1, s'est réuni à Montréal, avec 800 participants et 34 pays représentés.

En France :

En 1999, des Assises Régionales, organisées dans 22 régions ont réuni près de 2 500 participants ; en Bretagne, elles avaient lieu à Mûr le 15 décembre.

En 2000, les Assises Nationales de Lille : 1 100 participants dont 4 Ministres présents ou représentés, ont permis d'élaborer un plan d'actions pour le développement de l'éducation à l'environnement.

En 2001, Planet'ERE 2 qui s'est déroulé dans les régions puis à Paris a vu se tisser les grands principes d'une future charte internationale en faveur de l'ERE.

Les prochaines manifestations :

Le 10^{ème} anniversaire du Sommet de Rio qui sera célébré à Johannesburg en 2002.

La préparation de Planet'ERE 3 qui doit avoir lieu en Afrique en 2005.

Les transhumances d'hiver en Bretagne vivante

Le 06 décembre 2001, les huit ponettes du Cragou ont été transférées sur la réserve de Cap Sizun - Goulben. La monture des monts d'Arde n'est pas assez nourrissante l'hiver et un complément par le foin est nécessaire. Sur le Cap Sizun, fétuques et dactyles sont encore vertes et les moutons ne suffisent pas à l'entretien des différentes parcelles. Cet échange est un bon exemple de la richesse du réseau des réserves de Bretagne vivante - SEPNI.

Que d'émotions pour un poney Dartmoor, comme moi ! Je viens de vivre une aventure que beaucoup de petits hommes aimeraient vivre. Tout commence ce mercredi quand Boris, notre copain à deux pattes, me transfère dans une parcelle d'hiver avec mes sept copines. Généralement quand il nous installe sur cette lande, il y a toujours un peu de foin. Mais là, rien ! Heureusement, Boris sait murmurer à l'oreille des chevaux et il nous distribue du concassage d'orge et d'avoine. C'est notre péché mignon ! Ce jour là, il nous le donne dans un parc, tout près d'une cabane... bizarre. D'habitude, on aime venir en courant sur nos petits tas et se rouler par terre de satisfaction quand on a tout dévoré. Mais dans cet enclos, on n'a pas de place et ça nous intrigue ! Le lendemain matin, Boris et Manu nous redonnent à manger du concassage dans cet enclos en refermant la porte derrière nous ! Seule Rapsodie, l'une des deux ponettes brunes, ne s'est pas fait avoir. Que se passe-t-il ? Boris et Manu installent des clôtures volantes depuis notre enclos jusqu'à la sortie de la réserve. Ils en profitent pour enfermer Rapso' et lui passer un licol. Tout le monde est tendu et je n'ai jamais vu Boris aussi nerveux. Harriet, une ponette blanche qui vient d'Angleterre, est encore plus inquiète. Elle nous parle de camions, de boucherie chevaline française et d'enfer. Justement, voilà qu'un camion rouge recule dans l'entrée. Wani, le conducteur, Christine, sa copine, Boris et Manu viennent nous chercher l'une après l'autre pour nous monter dans ce véhi-

Oona

ponette chef du troupeau des Cragou

Emmanuel Holder

Responsable des sites des Monts d'Arrée

cule. On n'en mène pas large, c'est sombre et le fond du camion glisse énormément. Harriet manque de se retrouver les quatre fers en l'air ! Mintin, la plus jeune du troupeau, refuse le licol. Finalement, Boris réussit à lui enfiler mais voilà qu'elle refuse de monter dans le camion. Christine et Manu sont presque obligés de la porter. Quel cirque mais surtout que d'inquiétudes ! Enfin toute la bande est montée et calée par des portes. Soudain le camion s'ébranle et une forte odeur de gasoil envahit nos narines, pouah ! Deux heures plus tard, Wani arrête le moteur. La porte s'ouvre et Boris nous apparaît, tel le messie ! J'aperçois une clôture volante qui part vers la gauche. Boris m'enfile un licol ainsi qu'à Fantaisie. Wani ouvre toutes les portes et se met à crier à tue-tête. Toutes les copines, paniquées, descendent du camion au trot. Boris est devant et se met à courir en nous tenant toutes les deux par la longe. Les autres nous suivent et Manu leur montre le chemin pendant que Wani les pousse aux fesses. Tout se passe rapidement jusqu'à cette pâture alléchante. Manu referme derrière nous mais pas d'inquiétude, l'herbe est trop verte pour qu'on se sauve ! Et puis, on a besoin de souffler les émotions pour aujourd'hui, ça suffit ! Ceci dit, il y a un truc bizarre, au fond de la pâture : c'est gris bleuté et ça bouge sans cesse. Boris nous explique que c'est la mer. En tout cas, on n'en voit pas le bout ! En plus, on aperçoit des têtes frisées qui nous fixent de leur regard. Si c'est des chiens, il va falloir qu'on s'en débarrasse. Mais, Pierre et Damien, les deux pattes d'ici, nous parlent de moutons « Landes de Bretagne », une vieille race qui a failli disparaître, des animaux sympathiques d'après eux. On verra. Boris nous quitte, il a l'air triste mais son visage s'éclaire quand il promet de venir nous chercher dans quelques mois. D'ici là, on lui écrira peut-être...



Concours écolo'gestes

Paskall Le Dœuff
Coordinateur pédagogique
de Bretagne Vivante - SEPNB

Quand l'éducation à l'environnement devient projet



Conduire les enfants et les adultes d'aujourd'hui vers l'écocitoyenneté, les rendre responsables et acteurs du respect

quotidien et de la protection de leur environnement, telle est la finalité du projet éducatif de Bretagne Vivante - SEPNB en faveur de l'éducation à l'environnement. Dans cette perspective, le concours Écolo'gestes implique une seconde fois les centres de loisirs sans hébergement des cinq départements de la Bretagne historique dans une démarche de promotion de la citoyenneté en élaborant des jeux avec des enfants de 8 à 14 ans.

Un concours de jeux dédiés à l'écocitoyenneté

Écolo'gestes invite les centres de loisirs à imaginer et à réaliser avec des enfants de 8 à 14 ans des jeux mettant en œuvre l'environnement sur le thème choisi cette année : " L'eau dans tous ses états ". Il s'agit de sensibiliser les jeunes et les équipes d'animation à leur environnement quotidien (le centre, les rythmes de l'enfant, les parents, le cadre et la qualité de vie...) et à leur territoire (nature, espace rural, environnement urbain, quartier...). Les sorties, les découvertes d'extérieur (observations, informations, témoignages, récoltes ou autres...) doivent permettre aux enfants d'étoffer leur jeu.

Porteur pour le dialogue et l'écoute entre les différentes tranches d'âges, Écolo'gestes permet aux enfants de prouver qu'ils peuvent monter un projet. D'autant que leur participation et leurs idées doivent être ressenties à tous les niveaux du jeu.

Un projet ludoéducatif aux objectifs ambitieux

Riche de l'expérience du " Concours des jeunes naturalistes bretons " anciennement proposé aux scolaires, Bretagne Vivante - SEPNB souhaitait élargir l'accès à ses actions au plus grand nombre. Les directions départementales et la direction régionale de la Jeunesse et des Sports désiraient développer des actions d'éducation à l'environnement de qualité auprès des enfants des centres de loisirs sans hébergement. Le concours Écolo'gestes est né de la rencontre entre ces institutions, encourageant les centres de loisirs à se mobiliser pour des projets d'éducation à l'environnement, à travers la création de nouveaux outils pédagogiques à caractère ludique. Aidée, pour la partie jeu proprement dite, par les conseillers pédagogiques de la Jeunesse et des Sports, l'association Bretagne Vivante - SEPNB offre dans ce cadre une formation à l'environnement au personnel encadrant des structures, afin de donner les



Jeu de dés en rapport avec les pollutions de l'Érika, avec des enfants entre 4 et 6 ans.



Les finalistes sont invités à faire aboutir leur jeu.

moyens aux animateurs et aux jeunes de prolonger et de développer des projets fédérateurs et motivants autour de l'environnement.

Pour participer ? Un jeu d'enfants !

L'inscription au concours (en novembre) permet aux centres de loisirs de recevoir de la part de Bretagne Vivante - SEPNE, et de la DRJS, des documents d'information sur l'éducation à l'environnement et sur le thème de l'année, afin d'aider les enfants et les animateurs à réfléchir ensemble au type de jeu qu'ils veulent inventer et à l'angle sous lequel ils souhaitent aborder le thème donné. Les projets synthétisés dans des fiches de présentation feront l'objet d'une première sélection (2 centres par département iront en finale). Les critères de sélection des jeux, élaborés en partenariat avec les acteurs de l'opération, sont : l'originalité du jeu, l'implication des enfants, le rapport avec le thème du concours, etc. Les finalistes seront invités à faire aboutir leur jeu avec l'aide des conseillers pédagogiques de la Jeunesse et des Sports de leur département et des animateurs de

Bretagne Vivante - SEPNE. En juin, la finale permettra aux enfants de faire découvrir aux autres leurs réalisations sans esprit de concurrence. Le jury de cette rencontre, composé des partenaires et d'associations d'éducation populaires jugera les jeux avec les enfants. C'est du croisement des conclusions des jurés et des enfants que sera désigné le jeu vainqueur. Le centre de loisirs vainqueur gagnera un séjour à la maison de la nature du Bois Joubert (centre de découverte de la nature de Bretagne Vivante - SEPNE en marais de Brière - 44). Les autres finalistes remporte-

ront une mallette de matériel de découverte de la nature.

Les partenaires : acteurs et soutien du concours

Le concours doit son succès au soutien actif des centres de loisirs, des institutions et des organisations qui l'ont accueilli avec enthousiasme comme la Fédération bretonne des CAF, les DDJS et la DRJS Jeunesse et Sports, le Centre Leclerc de Concarneau...

Pour cette nouvelle édition, nous attendons un succès bien plus important encore.

En 2001, Écolo'gestes a obtenu le label "Merci, dit la planète" qui récompense les initiatives collectives en faveur de l'environnement au niveau national, dans le cadre de l'opération menée par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement pour l'année 2001. Suite à la labellisation, l'adhésion des partenaires du concours est toujours aussi forte et d'autres, comme la DIREN et l'Agence de l'eau Loire - Bretagne sont venus s'y ajouter.

Vivre écolo'gestes !



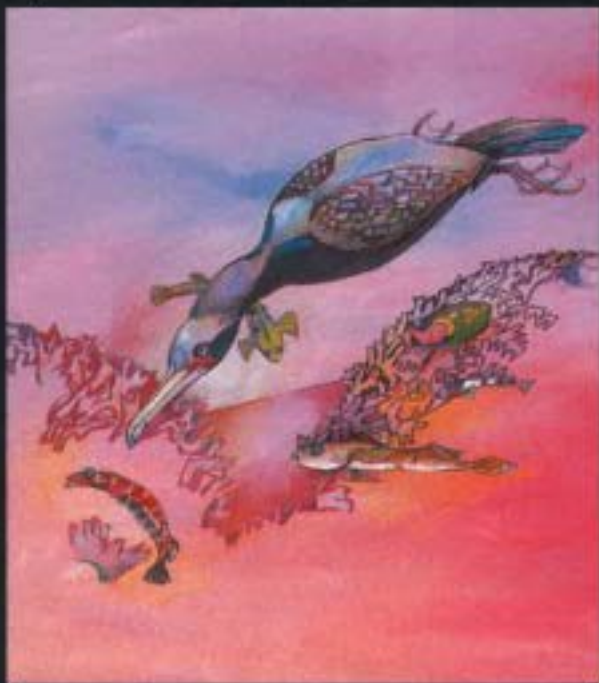
Ils ont joué, ils ont gagné...

En 2001, le centre d'activités "Guiscriff Jeunes" (de Guiscriff - 56), a remporté la finale de la 1ère édition du concours avec un jeu intitulé "En ? poula poula" qui s'articule en deux parties : une partie plein air où les enfants tracent deux poisselles dans lesquelles différents déchets sont mélangés vers un espace où ils vident les contenueurs pour en trier le contenu et une partie jeu de plateau avec des questions sur les gestes de protection de l'environnement. Les treize enfants du centre sont donc partis une semaine en mini camp dans le Parc naturel régional de Brière.

En 2001, d'autres jeux finalistes ont particulièrement marqué la finale par leur originalité comme le jeu de dés en rapport avec les pollutions de l'érika du centre de loisirs OSM, réalisé avec des enfants entre 4 et 6 ans, le jeu de dés et de plateau intitulé "Écargot écolo Rigolo", de l'équipe de "Rêve pour tous", mais aussi le jeu de l'oie sur la faune et la flore avec 8 participants, utilisant des tubes à essais contenant des "échantillons de nature" de la maison de la nature de Glomel (22), et enfin, le CD-Rom permettant une visite guidée du site des Glénan réalisé par les enfants de 14 à 15 ans du Centre Culturel et Loisirs de Floc'hant.



Sports sous-marins



Il n'y a pas si longtemps, les pionniers de l'agrobiologie fondaient une partie de leur discours sur la fertilité à partir des qualités exceptionnelles qu'avait, à leurs yeux, le maerl breton. Personne ne s'interrogeait d'ailleurs sur cet étrange organisme « pêché vivant » avant d'être broyé en une fine couche blanchâtre. La mer, toujours généreuse, offrait ses richesses infinies aux défenseurs d'une agriculture respectueuse des équilibres naturels. Mais, pour le plus grand malheur du maerl, la petite marge où évoluait l'agriculture biologique a commencé à s'étendre et à compter un peu plus dans les débouchés du produit qui, par ailleurs, se diversifiaient aussi. Même si les plus lucides s'interrogent sur le bien fondé des multiples vertus prêtées au maerl, le produit est particulièrement utilisé par les agriculteurs engagés dans la production biologique. Ainsi, on peut être amené d'une main à soutenir l'agriculture « durable » et, de l'autre à défendre un milieu sous-marin exceptionnel. Tout le monde ne peut pas plonger sur les bancs de maerl avec les cormorans pour voir la vie en rose, et il faut se résigner à ouvrir les yeux sur une réalité parfois moins colorée même si elle se pare des meilleures intentions. Comme noblesse, « durable oblige ».

Professeur Bévé